

Echos des Communes

Magazine d'information de l'Association Nationale des Communes du Bénin ■ N°030

DÉCENTRALISATION / 4ÈME MANDATURE



LES DÉFIS

SOUMWAIRE

DOSSIER : Les défis de la 4ème mandature de la décentralisation Pages 5-8

- Les conseils communaux et municipaux face aux défis à relever
- Promotion Du Genre et de la Participation citoyenne à la Base : Mme Léontine Idohou identifie douze défis pour les nouveaux conseillers
- Le rôle de l'ANCB selon Innocent AKOBI, ancien maire de Bantè
- Les enjeux des nouveaux conseils communaux



Entretien Page 9 Tidjani BANI CHABI (Maire de la commune de Kalalé 2020-2026)

« Nous avons une population travailleuse et un potentiel agricole et touristique à mettre en valeur »

Reddition De compte à Za-KPota Pages 10-12

La gestion du secteur eau soumise à l'appréciation des populations



Paacol Bénin Pages 13-15

Un partenariat réussi entre l'ANCB et l'AIMF avec l'appui financier de l'Union Européenne



Trombinoscope des maires de la 4ème mandature Pages 16-17

Hygiène et assainissement du cadre de vie Page 18

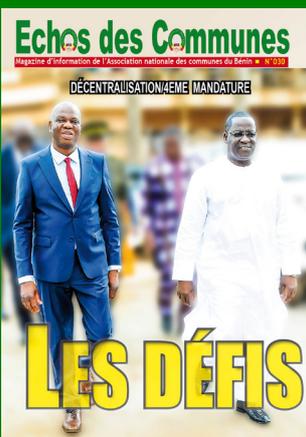
Une priorité à Djougou

DOSSIER : Les communes se mobilisent contre la Covid-19 Pages 19-23

- Implications des collectivités locales dans la lutte contre la COVID-19 : L'ANCB joue sa partition
- La sensibilisation au cœur de la lutte contre la pandémie à Glazoué
- Les éclairages du maire Gilles HOUNDOLO sur l'initiative du conseil communal

Actu ANCB Pages 24-31

- Don de matériels aux associations régionales et départementales de communes : Pour le renforcement de la performance des AR/AD
- Urgence climatique : Les Associations de Pouvoirs Locaux d'Afrique alertent depuis Cotonou
- Adhésion à la Convention des Maires en Afrique Subsaharienne (Cdm Ass) : Les 77 maires du Bénin font le pas décisif
- Mise en service des bureaux du siège de l'ANCB : Le président Luc Sètonджи ATROKPO comblé et reconnaissant envers le Gouvernement et l'AIMF



Directeur de Publication

Luc Sètonджи ATROKPO,
président de l'ANCB

Rédacteur en chef

Sègla LIHOUSOU,
Directeur Exécutif de l'ANCB

Responsable à la Communication

Franck DANNOUME

Comité de rédaction

Ghislain GBENAKPON,
Eric GUEDENON
Fontaine NOUTANGNI
Alain TOSSOUNON
Emmanuel AKAKPO

Correcteurs:

Ulvaeus BALOGOUN

Conception & montage

Crespin N'SODAI

Editorial

Mot du Président

Luc Sètonджи ATROKPO, Président de l'ANCB



Le Bénin vient de réussir pour la quatrième fois, le pari de l'organisation des élections municipales et communales. Et même si la perfection n'est pas de ce monde, il sied de saluer l'éclatant succès qu'a connu le processus malgré la délicatesse des conditions dans lesquelles ces consultations électorales se sont déroulées. Conditions liées notamment à la pandémie de la Covid-19 dont les ravages n'épargnent aucun pays. Le pari était donc risqué mais il a été tenu permettant ainsi, à notre pays de poursuivre et de renforcer son processus de décentralisation démarré depuis 2002/2003.

Ce défi, comme l'a souligné le Chef de l'Etat, le Président Patrice TALON dans une adresse publique après l'accomplissement de son devoir civique, a été relevé grâce à une mobilisation collective et nationale. Et c'est l'occasion de reconnaître les mérites des différents acteurs, le Gouvernement, la Commission Electorale Nationale Autonome (CENA), les partis politiques, les élus et cadres communaux, les institutions de la République, les médias, les ONG pour leurs diverses partitions et le peuple béninois pour sa mobilisation.

Passée l'euphorie des élections, place à la réalité. La quatrième mandature de la décentralisation est celle des défis. Outre les défis liés à la mobilisation des ressources, l'eau, l'assainissement, l'éducation, le chômage etc., les nouveaux conseils communaux doivent faire avec la crise sanitaire qui secoue le monde depuis décembre 2019. La crise économique et sociale conséquente à la pandémie de la COVID-19 n'épargne pas nos économies au niveau local. En témoigne les manques à gagner notés çà et là dans plu-

sieurs communes en termes de recettes non fiscales. Les perturbations de l'activité économique provoquées par la pandémie aussi bien au niveau central que local sont perceptibles. Le taux de recouvrement des recettes non fiscales au deuxième trimestre 2020 est en chute libre et les échos nous parviennent déjà à l'ANCB.

Dans le même temps, la riposte contre la COVID-19 nécessite de nouvelles charges dont les dépenses doivent être prises en compte dans nos prochains budgets. En effet, le respect des gestes barrières, seul rempart officiellement recommandé pour contrer la maladie, implique par exemple, le déploiement des dispositifs de lavages des mains dans les mairies, les sièges d'arrondissement, les établissements scolaires et sanitaires, les gares routières, les marchés, les maisons des jeunes et autres lieux publics. Le bon fonctionnement de ces dispositifs indispensable au salut de nos populations est tributaire de la disponibilité de l'eau, en qualité, en quantité et en continu. Comment y faire sachant que nombre de nos localités manquent cruellement de sources d'eau potable ? Concomitamment, il nous faut penser à la prise en charge des dépenses liées à la gestion des eaux usées issues du lavage des mains sans oublier les déchets engendrés par le port du masque rendu obligatoire par le Gouvernement pour freiner la propagation du virus.

C'est dire que les défis sont nombreux et les charges multiples dans un contexte de baisse drastique des recettes. L'enjeu est donc grand et les collectivités territoriales sont appelées à renforcer leur résilience pour favoriser le développement local.



État des lieux pour une modélisation de la démarche qualité des communes du Bénin

Le 26 juin 2018, l'Association Nationale des Communes du Bénin (ANCB) et les Elus Français d'Origine Béninoise (EFOB) ont signé sous le haut parrainage du Chef de l'Etat, le Président Patrice Talon, une convention de partenariat qui permet à l'EFOB de mettre ses riches expériences en matière de gestion municipale à la disposition des communes du Bénin. Le premier pas de la concrétisation de ce partenariat s'est manifesté à travers la réalisation d'un audit qualité dans un échantillon de trois communes en décembre 2018. L'objectif de l'initiative est de faire l'état des lieux en vue d'annoncer les couleurs pour une modélisation de la démarche qualité dans les communes. A l'issue de la mission, les principaux constats ont été dressés dans un rapport synthèse dont il convient de partager les grandes lignes avec l'ensemble des acteurs communaux et pourquoi pas, avec tous les acteurs de la décentralisation intervenant au Bénin.

Le document pose deux préalables à l'entame : l'image du service public est dégradée dans l'inconscient collectif d'une part et d'autre part, la commune doit être porteuse de la modernisation du service public au niveau national. A l'analyse, les relations entre « les usagers et les services publics sont généralement faites d'ambigüités, souvent conflictuelles, souvent remplies de non-dits, dépourvues de confiance et de sérénité ». La notion de gratuité du service public a presque disparu et l'usager a fini par intégrer la norme selon laquelle il n'y a pas de service sans paiement préalable non réglementaire. Par ailleurs, la convention ANCB-EFOB visant la qualité du service public communal, il est envisagé que le partenariat avec les communes du Bénin soit le laboratoire de modernisation et de changement des pratiques de gouvernance en vue du développement de la cohésion nationale. L'ambition des membres de l'EFOB est de prendre comme porte d'entrée la commune pour arriver à une généralisation des Bonnes Pratiques de Gouvernance de la Chose Publique (BPGCP) au niveau de l'administration béninoise en général.

Ces préalables posés, le rapport aborde les questions spécifiques à la gestion locale au Bénin autour des points ci-après :

1. La gouvernance municipale

Après avoir passé en revue le cadre juridique, le rapport conclut à une hyper concentration des missions par le maire et formule quelques suggestions :

- Déterminer le nombre d'adjoints au maire en fonction de la population de la commune
- Rendre collégial l'exercice du pouvoir exécutif communal en associant davantage les adjoints (voire des conseillers du

groupe majoritaire)

- Former les élus béninois sur place mais également au contact des réalistes françaises

2. Le système de management des communes

Ici, le rapport relève la faible prise en compte des préoccupations de client-citoyen-contribuable au bénéfice duquel les prestations sont organisées. Il recommande la mise en place d'un système de management de la qualité inscrivant le client comme source de qualité et d'amélioration continue du service public communal (les exigences du client-citoyen-contribuable en donnée d'entrée du système et leur satisfaction en donnée de sortie)

3. Les ressources humaines

Le rapport note un écart important en compétence au niveau des agents communaux, pas toujours bien adaptés aux exigences de la gestion municipale. De grandes défaillances sont par ailleurs notées au niveau de la sécurité sociale (pas de visite médicale, absence de couverture en cas d'accident au travail, ...). Le rapport recommande un plan général sur 5 ans de renforcement des ressources humaines des communes et une généralisation de la couverture sociale au profit des agents.

4. L'environnement de travail

Le constat est que l'environnement de travail présente par endroit des risques de chutes, d'électrocution, de luminosité face aux écrans, ... pour les travailleurs et inappropriés pour l'accueil du public. Il est recommandé entre autres que les élus et le personnel soient formés sur les exigences de Santé-Sécurité au Travail (SST), que les espaces de travail soient mieux organisés, que les lieux recevant du public soient davantage soignés, que l'environnement de travail et les outils soient sécurisés.

5. La commune : depositaire et conservatrice de l'état civil

Si le rapport note une réelle conscience de l'état civil aussi bien au niveau des élus que du personnel, il déplore cependant les mauvaises conditions de conservations des archives d'état civil qui partagent parfois les mêmes locaux que de vieux journaux ou du papier inutile à destination inconnue, ce qui aggrave le risque d'embrasement en cas d'incendie. Le rapport recommande des actions urgentes de sécurisation des archives

(dégagement des encombrants, mise en place d'extincteurs fonctionnels, ...) et des formations à l'endroit des élus mais aussi des agents communaux (notamment sur la responsabilité des élus, l'évacuation en cas d'incendie, ...)

6. L'environnement urbain ou l'exigence de salubrité, sécurité et santé publique

Le rapport note globalement une propreté des rues malgré l'absence de poubelles publiques. Cependant, les voies, venelles et VONs secondaires sont généralement en mauvais état, ravinées par les eaux de ruissellement et remplies d'ornières, les poubelles urbaines n'existent que très rarement, les canalisations non entretenues, sont souvent ouvertes ou cassées et servent de dépotoir aux ordures de balayage. La mission propose un certain nombre de mesures correctives dont la mise en place d'une politique environnementale avec des outils et dispositifs ad hoc.

7. La mutualisation des objectifs

La question de l'intercommunalité en vue d'une mise en commun des moyens et des ressources a été traitée par rapport à différentes thématiques.

Pour ce qui concerne l'inondation cyclique, il est proposé de créer un groupement des communes inondables et rechercher des partenariats avec les communes inondables de par le monde en vue de s'inspirer de leur expérience.

Dans le domaine agricole, orienter les productions vers la qualité totale grâce au respect des normes de production durable et bio.

La mission relève enfin que la question de la gestion des déchets ne peut être durablement résolu que dans le cadre des intercommunalités

En conclusion, il faudra mettre le citoyen-contribuable au cœur du service public communal comme sujet de droit, prendre en compte ses exigences et les admettre comme légitimes et respectables, organiser les services en conséquence et œuvrer pour la satisfaction de ces exigences prises comme source collective de qualité et de progrès continu du service public, évaluer régulièrement la qualité des prestations et les réajuster de manière continue pour atteindre les performances attendues.

Ce rapport est pour l'ANCB, un programme entier pour un accompagnement des communes sur cette question importante de l'amélioration de la qualité du service public.

Les conseils communaux et municipaux face aux défis de la 4^e mandature

AMORCÉ DEPUIS 2002 AVEC LES PREMIÈRES ÉLECTIONS COMMUNALES ET MUNICIPALES, LE PROCESSUS DE DÉCENTRALISATION EST EN MARCHÉ AU BÉNIN. AU TERME DES TROIS MANDATURES, D'IMPORTANTES PROGRÈS ONT ÉTÉ FAITS AVANT ET DEPUIS L'AVÈNEMENT DE LA POLITIQUE NATIONALE DE DÉCENTRALISATION ET DE DÉCONCENTRATION (PONADEC) EN 2009. CELLE-CI ÉTANT DEVENUE DÈS LORS LE DOCUMENT DE RÉFÉRENCE DES INTERVENTIONS DU GOUVERNEMENT ET DE L'ENSEMBLE DES ACTEURS. MAIS LES PROGRÈS RÉALISÉS NE SONT PAS SANS CONTRAINTES ET FAIBLESSES LIÉES SURTOUT À LA DÉLIVRANCE DES SERVICES DE BASE. EN CE DÉBUT DE LA 4^E MANDATURE, LES NOUVEAUX EXÉCUTIFS COMMUNAUX DEVRONT DÉSORMAIS FAIRE FACE AUX DÉFIS DU MOMENT POUR FAIRE DU PROCESSUS DE LA DÉCENTRALISATION, LE FER DE LANCE DU DÉVELOPPEMENT NATIONAL AU BÉNIN.

Les Béninois sont-ils satisfaits des avancées du processus de la décentralisation/déconcentration ? Certainement non. Car, aujourd'hui comme hier, les populations ne cessent d'exprimer leur mécontentement face à l'incapacité des collectivités territoriales à offrir des services publics de base de qualité. Dans la plupart de leurs domaines de compétence comme l'accès à l'eau potable, la construction des infrastructures scolaires, l'aménagement des pistes rurales, ou la réalisation des infrastructures marchandes..., les défis sont nombreux.



Alassane SEIDOU, ministre de la décentralisation et de la gouvernance locale (G) et Luc S. ATROKPO, président de l'ANCB (D)

De la promotion de l'économie locale au renforcement de la Redevabilité en passant par la promotion des espaces démocratiques entre les élus et les citoyens, l'action publique locale est éprouvée. Egalement, dans l'opinion publique, des voix s'élèvent pour dénoncer les pratiques de mauvaise gouvernance locale qui laissent croire que la corruption décriée au niveau central s'est décentralisée. La récente décision prise en conseil des ministres en date du 24 juin 2020 par le gouvernement relative à la suspension de la cession du patrimoine foncier des communes, en est un exemple. Une décision prise suite à une mission de vérification à l'issue de laquelle, de « graves dysfonctionnements dans les opérations de lotissement ainsi qu'un défaut de préservation des réserves » ont été relevés.

Dans une célèbre chronique, l'an-

ancien ministre de l'Environnement, de l'Habitat et de l'Urbanisme (MEHU), ancien Sous-Secrétaire Général des Nations Unies et aujourd'hui à la tête du Think Thank Governance and policies for Sustainable Development (GPS-Dev^o) Luc GNANCADJA, a identifié comme causes de l'échec, entre autres, la faible capacité managériale des exécutifs communaux à impulser et piloter le développement local. Mais en plus de ces défis, l'expert en planification urbaine et régionale, Alain ZOMADI, invite les nouveaux élus à s'appropriier les textes de lois sur la décentralisation, les documents de planification, et appelle les exécutifs communaux à éviter la politisation de l'administration locale. « Il faut cesser de faire la politique », conseille-t-il aux maires qui une fois à la tête des communes, s'empressent souvent de remplacer systématiquement les cadres au profit d'autres de leur bord



politique. Il ajoute aussi la nécessité pour les nouveaux élus, de mobiliser les ressources propres et surtout de travailler à mieux connaître le patrimoine communal. « Il faut faire l'inventaire du patrimoine de la commune et veiller à l'entretenir ». Enfin, il insiste sur la promotion de l'intercommunalité et la reddition de compte. Mais tous ces défis ne pourront être relevés sans une cohésion sociale au sein des conseils communaux.

Lever des contraintes du processus

Il est indéniable que la 4^e mandature s'ouvre dans un contexte de réformes engagées par le gouvernement de la rupture dans plusieurs domaines en lien avec ceux des compétences des communes (AEP, éducation, foncier...) y compris les réformes politiques (Réforme du système partisan). Egalement, cette nouvelle mandature commence à un moment où la PONADEC arrivée à terme en 2019, est en relecture de même que le cadre juridique dont la révision est souhaitée de tous les acteurs. Mais si les nouveaux élus sont attendus pour relever les défis, la réussite de leurs actions dépendra de l'engagement des autorités centrales et structures de pilotage à lever un certain nombre de contraintes. Au nombre de ces goulots d'étranglement, il y a de l'avis

de plusieurs observateurs, le faible portage politique, une localisation de l'aménagement du territoire encore insuffisante et une faible capacité des ressources humaines dans plusieurs communes à répondre aux exigences du développement local. Attendue pour accompagner le processus de décentralisation, la déconcentration reste aussi un processus inachevé malgré des efforts faits pour rendre fonctionnels désormais les 12 préfectures. L'une des difficultés majeures de la déconcentration demeure la résistance des ministères sectoriels à la mise en œuvre des Plans décentralisation/déconcentration (Plan2D) particulièrement en matière de transfert de compétences aux communes et de délégation de pouvoirs aux échelons déconcentrés. Pour les tenants d'une décentralisation efficace et aboutie, il faut combattre les résistances liées à des habitudes de centralisme ancrées dans les mentalités administratives ou encore au niveau des pouvoirs publics.

Si les nouveaux élus sont attendus pour contribuer à faire avancer la décentralisation, seule une territorialisation des politiques publiques au niveau local permettra de faire de la décentralisation, un raccourci pour une délivrance efficace des services publics locaux.

Alain TOSSOUNON



PROMOTION DU GENRE ET DE LA PARTICIPATION CITOYENNE À LA BASE

Léontine Idohou identifie douze défis pour les nouveaux conseillers

À l'entame de la quatrième mandature de la décentralisation, la présidente de Rifonga-Bénin, Mme Léontine Idohou a identifié douze défis à relever par les nouveaux conseillers pour réussir leurs mandats en termes de promotion du genre et de la participation citoyenne. Il s'agit de :



- 1- Former les planificateurs des mairies sur la prise en compte du genre dans les programmes, politiques et plans de développement;
- 2- Former ces planificateurs et les financiers sur la budgétisation sensible genre;
- 3- Associer tous les conseillers y compris les maires à ces formations;
- 4- Former les conseillers et les cadres communaux sur la gestion du FADec afin d'éviter les erreurs de destination de ces fonds à travers le respect des principes d'éligibilités et de non éligibilité;
- 5- Respecter les principes de passation des marchés publics;
- 6- Tenir compte du genre dans les PDC sans oublier les Personnes handicapées, notamment les femmes;
- 7- Organiser des séances d'informations sur les problèmes de développement avec les populations (hommes, femmes, jeunes) et tenir compte de leurs avis;
- 8- Impliquer les organisations de la société civile dans les comités de suivi des réalisations;
- 9- Organiser des séances de redevabilité périodique afin de rendre compte aux populations à la base;
- 10- Permettre aux femmes élues conseillères de tenir des réunions périodiques afin d'apprécier les décisions des conseils communaux et s'accorder sur leurs préoccupations à faire passer lors des sessions et dans les PDC;
- 11-Tenir compte des femmes, des jeunes, des personnes handicapées lors des recrutements;
- 12- Rendre les bâtiments administratifs, les églises, les centres culturels, etc accessibles aux personnes handicapées.

Mme IDOHOU Léontine
Présidente du RIFONGA- Bénin

Le rôle de l'ANCB selon Innocent AKOBI, ancien maire de Bantè

Les conseils communaux de la 4e mandature de la décentralisation viennent d'être installés et leurs exécutifs locaux connus. Une mandature de transition dont la durée est de six ans. Dans cet entretien, l'ancien maire et membre du bureau de l'Association nationale des communes du Bénin (ANCB) expose les défis à relever par les nouveaux élus et la partition que la faïtière doit jouer.

EDC: Quels sont selon vous, les défis à relever par cette mandature ?

Innocent AKOBI : Au regard de nos expériences de 12 ans de gestion locale, les principaux défis globaux à relever par les conseils de la 4e mandature sont les suivants :

- Difficultés de perception de la TDL liées à la levée des barrières sur les axes routiers avec l'avènement du corridor ;
- Gel du recrutement au niveau communal depuis deux ans ;
- Retard dans le transfert des ressources FADEC ;
- Retard dans l'approbation des contrats de marchés publics ;
- Retrait de certaines compétences propres des communes par l'Etat ;
- Faible capacité intellectuelle de certains élus communaux et surtout locaux ayant pour conséquence le dysfonctionnement des organes infra communaux ;
- Destitution et révocation à relent politique des maires ;
- Gestion des conflits de limites entre les unités administratives ;
- Financement des EPCI existants et blocage de nombreux autres en création ;
- Financement des projets inhérents aux changements climatiques ;
- Capacité des communes à gérer l'augmentation des effectifs des conseillers ;
- Capacités des communes à gérer les charges afférentes à la pandémie de COVID 19 ;
- Mobilisation des ressources pour évaluer les PDC 3e génération et élaborer les PDC 4e génération ;
- Actualisation des SDAC et leur mise en œuvre.
- Entretien et maintenance des équipements et infrastructures existants ;
- Gestion des infrastructures hydrauliques et scolaires que réalisent les Agences ;
- Etc.

Quel doit être le rôle de l'ANCB aux côtés de ses membres ?

En ma qualité de Trésorier Général de l'ANCB depuis 12 ans, je souhaite l'appui de l'ANCB aux communes à trois niveaux. D'abord, l'appui direct aux communes, ensuite son appui aux AR/AD et enfin auprès de l'Etat-central voire les structures déconcentrées ou techniques et PTF. Si son intervention aux deux premiers niveaux est relative aux appuis directs de renforcement de capacités institutionnelles des communes, celle du troisième niveau doit être en termes de plaidoyer pour faciliter la mise en œuvre des actions afin de relever les défis sus évoqués.

La formation des élus locaux pour le bon fonctionnement des organes infra communaux ;

L'élaboration ou actualisation des Schémas Directeurs d'Aménagement des Communes ;

L'évaluation des PDC 3e génération et l'élaboration des PDC



4e génération ;

La relance des opérations de lotissement à travers les AIF pour les agglomérations ;

L'assainissement du cadre de vie des populations ;

La gestion des charges supplémentaires, l'augmentation de l'effectif des conseillers communaux dans certaines communes ;

L'accélération de la mise en œuvre du projet du tracé des limites des unités administratives ;

La négociation pour la revue du mode de perception de la TDL ;

Le renforcement des capacités des cadres de l'administration locale au montage des dossiers de mobilisation des ressources pour le financement des projets inhérents aux changements climatiques ;

L'accompagnement des communes dans la gestion des nouvelles charges inhérentes à la crise de la pandémie COVID 19 ;

L'encouragement à la poursuite de la construction des bureaux d'arrondissements et des CV/CQ ;

Le renforcement des EPCI existants et la création de nouveaux EPCI ;

La poursuite des projets de l'ANCB en cours et l'ouverture de nouveaux chantiers au profit des communes et des AR/AD ;

Le renforcement des réseaux d'acteurs de la décentralisation mis en place par l'ANCB ;

L'instauration d'une journée des Communes béninoises ;

Etc.

Les enjeux des nouveaux conseils communaux

Par Omer THOMAS



La 4^{ème} mandature intervient dans un contexte inédit d'élus issus des trois partis ayant obtenu plus de 10 % des suffrages au niveau national. La démocratie à la base n'a de sens que si elle est fondée sur la mobilisation des ressources humaines, matérielles et financières. La décentralisation puise en effet son essence dans la responsabilisation des habitants de la commune. Une dynamique qui les transforme en citoyens motivés par la mise en commun de leurs impôts et taxes pour bénéficier de services publics performants. La mandature de juin 2020 aura à faire face à plusieurs enjeux dont les plus importants sont la gouvernance locale, la promotion de l'économie locale, la mobilisation des ressources locales et la fourniture de services publics de qualité à tous.

La gouvernance locale est la capacité des élus à dialoguer avec les populations et les autres acteurs de leur territoire. Elle sera le socle de cette 4^{ème} mandature tachée par le péché originel de l'intrusion nationale dans le choix de l'exécutif des conseils communaux. Les maires et les chefs d'arrondissement doivent rattraper le coup parti de leur désignation et asseoir leur légitimité par une écoute active permanente. L'animation territoriale et ses assemblées générales, le budget participatif et autres stratégies de participation citoyenne peuvent les y aider.

La promotion de l'économie locale demeure un enjeu de taille pour valoriser les immenses potentialités humaines ou naturelles en friche. Les nouveaux élus doivent faire de la formation professionnelle des jeunes et des femmes, une priorité absolue de leur mandat. L'emploi des bras valides doit être au cœur de leur action. Ils doivent rendre leur territoire encore plus attractif avec des conditions juridiques, fiscales, foncières (zone ou parc d'activités) voire immobilières (pépinières et hôtels d'entreprises) favorables à l'installation des entreprises. Ils peuvent également appuyer les initiatives locales en affectant une ligne budgétaire aux chefs d'arrondissement

pour lancer chaque année des appels à projets économique, environnemental, culturel et sportif afin de mettre toute la population au travail.

Le troisième enjeu porte sur la mobilisation des ressources locales dans le nouveau contexte de centralisation de la gestion du FADEC. Les nouveaux élus doivent innover pour renflouer le budget communal avec les taxes locales issues du foncier et des équipements marchands suivant une stratégie éclairée par le diagnostic du gisement fiscal de chaque commune. Le foncier est la source par excellence du budget. Avec le registre foncier ou le cadastre, les élus auront des recettes pérennes de foncier bâti et non-bâti pour le renflouer. En dehors des marchés, des boutiques, des magasins, des parkings, des cimetières, des gares routières, des stades et autres équipements marchands, les nouveaux élus, peuvent créer des fourrières d'animaux et de véhicules, des péages de taxes de développement local et d'entretien des pistes rurales.

Enfin, l'enjeu principal d'une collectivité est l'offre de services publics performants à ces citoyens pour mériter leur confiance et attirer de nouvelles forces. La commune doit abriter des crèches pour les nourrissons, des écoles pour les enfants, des collèges, lycées et ateliers d'apprentissage pour les adolescents, des centres de formations professionnelles et de recherches, des maisons de culture et des équipements de sports pour les jeunes, des centres d'accueil pour les plus anciens et les démunis... Le cadre de vie communal doit être assaini pour faire des eaux pluviales et des déchets des opportunités. Le territoire accessible à tous grâce à la voirie urbaine ou rurale adaptée aux piétons, cyclistes, etc., est agrémenté par des forêts domaniales, des places publiques aménagées et bien entretenues. Du courage !!!!

Tidjani BANI CHABI (Maire de la commune de Kalalé 2020-2026) : « Nous avons une population travailleuse et un potentiel agricole et touristique à mettre en valeur »

A 28 ans, Tidjani BANI CHABI a désormais la lourde et palpitante responsabilité de conduire les destinées de la commune de Kalalé dont il a été élu maire le 29 mai 2020 par 17 voix pour et 12 contre. Jeune, ambitieux, dynamique et entreprenant, le nouveau patron de l'hôtel de ville de Kalalé est conscient que la tâche ne sera pas facile. Toutefois, avec l'aide de son conseil communal, de son administration et de l'ensemble des forces vives de la commune, il espère faire de Kalalé une ville résiliente, à économie prospère.

EDC: Vous êtes aujourd'hui le plus jeune maire du Bénin depuis le début du processus de la décentralisation il y a environ 20 ans. Quel effet ça vous fait ?

Tidjani BANI CHABI: A chaque fois que cette question m'est posée, c'est un sentiment de responsabilité qui m'anime. C'est un honneur et en même temps, ça me rappelle que des regards sont portés sur moi et la fonction qui est désormais la mienne. C'est Dieu qui est grand et, vivement que sa grâce nous accompagne.

C'est un projet qui date de longtemps ou bien ça vous est tombé dessus comme ça ?

Un projet ? Ce serait prétentieux de ma part que de parler en ces termes ! Mais en même temps, cela ne m'est pas tombé dessus. Lorsqu'on milite, lorsqu'on s'engage pour une cause commune, c'est pour aller le plus loin que possible. Le reste, c'est Dieu qui couronne à sa guise. Je n'ai pas écrit tout seul l'histoire. Beaucoup de personnes y ont contribué et c'est l'heure de leur exprimer ma reconnaissance.

A quel moment avez-vous pris conscience que vous pouvez briguer un tel poste qui est quand-même de l'entendement de beaucoup de béninois, réservé à des personnes de plus de 40 ans ?

Vous savez, le fait social est dynamique, le fait politique encore plus. La société africaine évolue et nous sommes en démocratie. J'ai été porté à la tête de la mairie de Kalalé par mon parti politique, l'Union progressiste. Et il ne faut pas ignorer ce fait. C'est la preuve que les pratiques évoluent et qu'il n'y a pas d'âge pour servir. Comme je l'ai plusieurs fois rappelé, ça aurait pu être un autre conseiller communal du parti. Et n'oublions pas que dans ce même pays,

certains ont été ministre, procureur de la République.

Beaucoup pensent que votre élection est une victoire pour la jeunesse béninoise. C'est aussi votre avis ?

Parmi tant d'autres, c'est une victoire de notre jeunesse. Maintenant, il faut l'entretenir et lui donner du sens. C'est ce que nous essayons de faire.

N'avez-vous pas peur de décevoir tout cet espoir placé en vous étant donné que votre échec peut être considéré comme celui de la jeunesse béninoise ?

Comme je l'ai rappelé plus haut, certains avant moi ont donné le bon exemple aussi bien dans le milieu politique que dans d'autres domaines de la société. C'est un défi que nous allons relever ensemble. Et il y a de la ressource autour de moi pour ça. Je reste engagé et lorsqu'on travaille, il n'y a pas de raison de douter de l'avenir.

En attendant de revenir sur votre vision, parlez-nous de votre parcours militant.

On pourrait attribuer son début à mes premières années universitaires, au sein des différentes associations universitaires. Des batailles politiques se sont enchaînées depuis plus d'une décennie déjà. Avec notre parti, l'Union progressiste, nous avons mené la bataille des législatives en 2019 et plus récemment celle des communales qui s'est soldée par mon élection à la tête du conseil communal de Kalalé.

Vous êtes désormais élu maire de la commune de Kalalé pour les six prochaines années. Dites-nous quels sont selon vous, les grands défis à relever par votre équipe et vous même pour engager la commune sur la voie du développement ?

Le grand défi, c'est de rester à l'écoute des populations pour mieux les servir. C'est ce que je m'attèle à faire avec tout le conseil communal depuis notre prise de fonction; parce que la décentralisation ne se fait pas sans les populations concernées. Après, il faut une gestion optimale des ressources disponibles et la création d'une économie locale forte et stable ; sans quoi, le pari du développement local ne serait qu'un rêve lointain. Dans ce processus, la transparence dans la gestion du bien commun reste capitale!



Quelle est donc votre vision et quels sont les axes stratégiques sur lesquels elle repose ?

Ma vision pour Kalalé, c'est celle d'une commune résiliente. Une commune dont les efforts de développement résistent au temps, aux hommes et à son environnement. Vous savez, notre commune a fait les frais de la division de ses fils et filles par le passé. Aujourd'hui, cette résilience à laquelle j'aspire pour ma commune se fondera sur les deux axes stratégiques définis par le parti à savoir : l'économie locale et la construction de partenariats forts avec l'Etat central et les autres partenaires stratégiques au développement. Dans la perspective d'un new public management, tout le monde sera associé. Nous avons une population travailleuse et un potentiel agricole et touristique à mettre en valeur.

Quelles sont vos priorités ?

Je n'en ai pas deux : servir ma commune au quotidien. Et je pense qu'avec le concours de tous, nous construirons un Kalalé meilleur au cours de notre mandat.

Un mot pour conclure

Venez à Kalalé, venez découvrir son potentiel et les opportunités qu'elle présente. Merci à l'ANCB pour son effort quotidien au service de nos collectivités locales et son rôle déterminant dans la promotion de la décentralisation au Bénin.

REDDITION DE COMPTE À ZA-KPOTA

« *Gestion du secteur de l'eau et assainissement, état des lieux, difficultés et perspectives* ». C'est le thème de l'exercice de reddition de compte couvrant la période de janvier 2019 à juin 2020 auquel s'est prêté le mardi 11 août 2020, le conseil communal de Za-Kpota avec à sa tête le maire Félicien DANWOUIGNAN. Une séance de reddition de compte qui s'est tenue au centre des jeunes et de loisirs de la commune en présence, entre autres, des partenaires techniques et financiers représentés par le président du comité de pilotage de la Participation des citoyens au programmes publics (PartiCiP), M. Martin ASSOGBA et des organisations de la société civile de la commune dont sa Cellule de participation citoyenne (Cpc) et l'Association des consommateurs d'eau potable (Acep) de Za-Kopta. La communication inaugurale a été présentée par Mme Sonia AFFOKPOFI, cheffe service eau hygiène et assainissement de la mairie de Za-Kpota. C'est M. Bonaventure KPONOU en charge de l'eau et de l'assainissement à la direction départementale de l'eau qui a officiellement lancé cette reddition de compte au nom du préfet empêché.

La gestion du secteur eau soumise à l'appréciation des populations



Le maire Félicien Danwouignan rend compte aux populations de Za-Kpota

« Renforcer la coopération entre les parties prenantes dans le secteur de l'eau potable pour une gestion efficiente des ressources locales liées à l'eau dans la commune de Za-Kpota ». C'est en ces termes que le maire Félicien DANWOUIGNAN a, dans son mot de bienvenue, levé le voile sur l'objectif général de cette reddition de compte sur les infrastructures hydrauliques et l'assainissement. Concrètement, a-t-il précisé à la faveur d'une interview à la rédaction en marge des travaux, il s'est agi pour le conseil communal de faire à la population,

«**Nous sommes à Za-Kpota pour assister à la reddition des comptes dans le secteur de l'eau, la gouvernance dans le secteur de l'eau dans la commune de Za-Kpota**» **Martin ASSOGBA**

le point dans le secteur de l'eau en évaluant les ouvrages hydrauliques fonctionnels et les délégations faites d'une part et de l'autre, en appréciant les redevances payées et l'usage qui en est fait avec à la clé, des engagements pour une meilleure répartition de ces ouvrages en vue de l'accès de chaque famille de Za-Kpota à l'eau potable. « Nous sommes à Za-Kpota pour assister à la reddition des comptes dans le secteur de l'eau, la gouvernance dans le secteur de l'eau dans la commune.

Est-ce que les populations ont suffisamment de l'eau comme l'a promis le chef de l'Etat ? Et ceux qui sont en charge du secteur sont-ils en train de faire le travail pour donner satisfaction aux populations afin qu'elles puissent commencer par boire de l'eau potable et ainsi éviter les maladies hydriques ? C'est ça nous sommes venus savoir », a expliqué M. Martin ASSOGBA. Pour rappel, l'objectif général de cet exercice de reddition de compte est en phase avec les Objectifs de développement durable (ODD), plus précisément son point numéro 6 qui vise d'ici 2030 « à garantir l'accès à l'eau et à l'assainissement et à assurer une gestion durable des ressources en eau ». Un ODD n°6 que le président Patrice TALON entend amener le Bénin à atteindre d'ici la fin 2021. Au détour d'un entretien avec la presse, le président de l'Association des consommateurs d'eau potable (Acep), M. Etienne OUEDANOU a soutenu qu'effectivement, cette séance de reddition de compte aura permis à la population de toucher du doigt la situation réelle de la disponibilité de l'eau dans la commune de Za-Kpota.

Faible desserte sur fond d'inégale répartition des ouvrages hydrauliques

« Nous pouvons retenir que tout n'est pas reluisant au niveau de la commune. En dépit des efforts fournis par le gouvernement et des efforts fournis par les bailleurs de fonds ainsi que la commune, nous avons constaté à travers le diagnostic qui a été posé que le taux de desserte en eau potable dans la commune de Za-Kpota est un peu bas tournant autour de 30 %. Ce qui suppose aujourd'hui que trois sur dix seulement ont accès à l'eau potable dans la commune », a soutenu le maire Félicien DANWOUIGNAN dans ses échanges avec la rédaction. Et Mme Sonia AFFOKPOFI, cheffe service Eau, hygiène et assainissement de la mairie nous fera observer que ce taux officiel de 30 % cache bien une réalité : « Nous sommes à ce taux parce qu'on a pris en compte les données de la Soneb. Sinon que si on s'en tient exclusivement aux données de la commune, nous sommes à un taux de 26 %. ». Il faut dire que l'autre réalité que cache ce faible taux de desserte en eau à Za-Kpota est l'illégale répartition des ouvrages hydrauliques à travers la commune. « J'ai pu constater



Vue partielle des participants

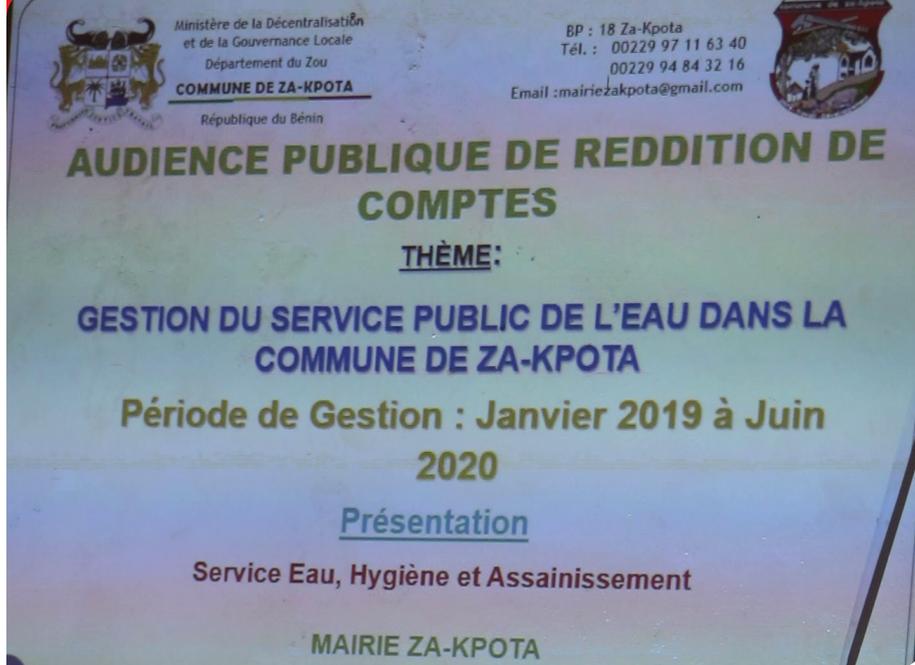
que les ouvrages sont réalisés dans la commune de façon disparate. Quand nous prenons Allahè par exemple, elle est jusqu'à 92 % de taux de réalisation d'ouvrages d'eau alors que d'autres arrondissements sont à peine à 17 %. C'est justement le cas de l'arrondissement de Tanta », a déclaré le président de l'Acep, M. Etienne OUEDANOU. Approchée pour apprécier cette séance de reddition de compte, Mme Véronique YÉHOUËTOMEY du groupement d'entraide des femmes de Kpozoun a aussi relevé le faible taux de desserte en eau et l'inégale répartition des infrastructures hydrauliques. « C'est une bonne initiative que le maire a prise. Avant, je ne savais pas que l'eau manquait si tant dans tout Za-Kpota. Déjà chez moi surtout dans l'arrondissement de Kpozoun, le précieux liquide se fait rare. Je viens de me rendre compte que dans toute la commune, c'est Kpozoun qui se retrouve en peloton de queue en matière de disponibilité de l'eau. Nous allons attirer l'attention du maire sur la nécessité d'œuvrer à ce qu'à la prochaine reddition de compte, Kpozoun ne soit plus à la traîne en matière de desserte en eau », a-t-elle déclaré. Il faut dire que ce faible taux de desserte est en partie lié à l'état défectueux dans lequel se retrouvent souvent les ouvrages d'eau alors même que les ressources financières manquent le plus.

Récurrence des pannes aggravée par le non paiement des redevances

« La majorité des ouvrages d'eau

est en panne. Sur les 137 ouvrages simples que nous avons à Za-kpota, 72 sont en panne. Ça veut dire qu'il y a des villages où on n'a pas un seul ouvrage d'eau où les gens peuvent s'approvisionner en eau potable. C'est un problème très sérieux que nous vivons dans la commune de Za-Kpota ». Voilà un autre constat fait par le président de l'Acep, Etienne OUEDANOU au terme de la reddition de compte dans la gestion du secteur eau au niveau de la commune. Il ressort de la communication inaugurale que Za-Kpota dispose de trois types d'ouvrages hydrauliques. « Nous avons les Fpmh, c'est-à-dire les forages équipés d'une pompe à motricité humaine, nous avons les Pea, c'est-à-dire les Postes autonomes d'eau qui sont de fixes petits châteaux et les grands châteaux que sont les adductions d'eau villageoises (Aev) qui permettent de faire les extensions vers d'autres villages par des bornes fontaines (Bf) et des BP », a expliqué Mme Sonia AFFOKPOFI. Ces ouvrages tombent souvent en panne alors que la commune fait face à un manque criard d'artisans réparateurs. « Oui, effectivement nous avons noté le manque d'artisans réparateurs. Je puis dire que pour tout Za-Kopta nous n'avons que deux artisans. Mais le problème n'est pas là. Le problème aujourd'hui, c'est le manque de ressources propres ; puisque une fois les ouvrages réali-

«Quand nous prenons Allahè par exemple, elle est jusqu'à 92 % de taux de réalisation d'ouvrages d'eau alors que d'autres arrondissements sont à peine à 17%.» Etienne Ouedanou



sés, c'est la commune qui doit s'occuper de leur entretien, de leur réparation en cas de panne. Cela veut dire que la commune doit disposer d'un stock de pièces de rechange. Mais aujourd'hui avec les fonds propres, nous avons assez de difficultés », a expliqué le maire Félicien DANWOUIGNAN. L'autorité communale a fait observer que le manque de ressources financières se fait persister parce qu'il est noté des résistances au niveau de la communauté à déléguer les ouvrages et à payer les redevances. Ce que va confirmer la cheffe service Eau, hygiène et assainissement en relevant comme défi, la sensibilisation des populations réticentes à la délégation des ouvrages simples et à l'affermage. « Par exemple, si on prend le cas de l'Aev de Kpokpamin, c'est qu'à plein temps, l'eau est vendue mais les gens refusent de payer leurs redevances. Ce qui chute nous, notre redevance au niveau communal. Il y a aussi l'insuffisance des artisans réparateurs. Les ouvrages sont mobiles. Ça peut tomber en panne à tout moment. Il y a des jours, on recense jusqu'à cinq ouvrages qui tombent en panne alors qu'ils sont éparpillés à travers la commune. Il faut donc renforcer le nombre des artisans réparateurs dont dispose Za-Kpota. Mais la création de l'agence nationale d'eau potable en milieu rural ne nous permet plus de faire de grandes dépenses sur fonds propres », a soutenu Mme Sonia Affokpofi.

Face à la problématique du non paiement des redevances, le président du comité de pilotage de PartiCiP, a plaidé pour la fermeté. « Nous avons constaté qu'il y a certains délégataires qui gèrent les points d'eau mais font de l'argent de l'eau vendue, leur propriété privée. Résultat, il y a des points d'eau qui sont en panne et on n'a pas les moyens pour les réparer. Alors, nous avons demandé à ce qu'on fasse la liste de ceux là pour que nous puissions les interpeller et saisir la Criet au besoin afin qu'ils nous disent où est-ce que l'argent est passé et au nom de quoi, ils vont prendre l'argent des populations pour en faire leur propriété privée et les priver de l'eau potable. Donc l'impunité ne sera plus de mise. Il faut que nous puissions rompre avec cette manière de gérer les points d'eau de notre pays à travers nos communes », a déclaré à la presse, M. Martin ASSOGBA.

Des solutions aux pannes comme perspectives

« La commune de Za-Kpota est en train de faire des efforts. Mais tant qu'il reste à faire, c'est que rien n'est fait. Nous allons exhorter le nouveau maire à faire davantage que son prédécesseur. Si les ouvrages qui sont là ne sont pas bien gérés ils vont tomber en panne. Or, le nombre d'ouvrages en panne impacte sérieusement le taux de desserte. Donc il faut tout faire pour que les

ouvrages fonctionnels ne tombent pas en panne. Et il faut faire des efforts pour commencer à réparer ceux qui sont en panne ». Voilà dans son intervention d'ouverture des travaux, l'invite du représentant du préfet M. Bonaventure KPONOU au conseil communal de Za-Kpota qui rejoint l'essentiel des perspectives après cette reddition de compte. Le maire Félicien DANWOUIGNAN a pris l'engagement de réparer d'ici la fin de l'année 2020, tout au moins 50 adductions d'eau des 72 en panne. « La majorité des ouvrages est en panne parce qu'il n'y a pas un suivi. Mais je crois que nous sommes en train de prendre un nouveau départ. Nous prenons un nouveau départ pour le suivi de ces ouvrages en panne afin que cela ne se répète plus. Je crois que comme le maire a fait la promesse de faire d'ici six mois, une nouvelle reddition de compte, nous aurons l'occasion d'apprécier l'évolution de la situation. A propos de l'insuffisance des artisans réparateurs, la Cpc, ensemble avec les partenaires, on peut envoyer d'autres personnes en formation pour que nous n'ayons plus seulement deux agents pour près de 132.000 habitants », a soutenu le Coordonnateur de la Cellule de participation citoyenne (Cpc) de la commune de Za-Kpota, M. Florentin BOCCOVO. C'est dire qu'il y aura bien une suite après la reddition de compte de la gestion du secteur eau et assainissement du mardi 11 août 2020 à Za-kpota. Le président du conseil communal l'a d'ailleurs assuré dans son allocution de bienvenue. « Après cette séance de reddition de compte, nous allons accompagner toutes les initiatives étatiques et celles de la société civile allant dans le sens de doter une famille d'un robinet. La veille citoyenne en matière d'eau potable doit être une réalité à Za-Kpota », a déclaré le maire Félicien DANWOUIGNAN.

Ghislain GBENAKPON

Financé par l'Union Européenne et mise en œuvre par l'Association Nationale des Communes du Bénin (ANCB) en partenariat avec l'Association Internationale des Maires Francophones (AIMF), le Projet d'Appui aux Associations nationale et locales de Collectivités Locales du Bénin (PAACOL Bénin), lancé en janvier 2017, a pris fin le 14 juillet 2020 avec un taux de réalisation physique de près de 97%.

Un partenariat réussi entre l'ANCB et l'AIMF avec l'appui financier de l'Union Européenne



Luc Sètonджи ATROKPO, président de l'ANCB et Véronique JANSSEN, Chargée d'Affaires de l'Union Européenne

Grâce à une collaboration intelligente et rigoureuse entre l'ANCB et l'AIMF sous le leadership éclairé du président de la faïtière des communes béninoises, le maire Luc Sètonджи ATROKPO, le PAACOL s'achève avec une performance qui force l'admiration. D'un coût global d'environ 750 millions de Francs CFA, ce projet est le fruit du partenariat stratégique entre l'AIMF et la Commission de l'Union Européenne. Il a eu pour objectifs d'opérationnaliser le plan stratégique quinquennal 2015-2019 de l'ANCB par le renforcement de sa capacité de plaidoyer, d'appui-conseil aux communes et d'opérateur de projets d'une part, et la consolidation des Associations Régionales et Associations Départementales (AR/AD) à travers une redynamisation de leur coopération avec l'ANCB d'autre part. Une redyna-

misation dont l'indicateur majeur est la représentation effective de toutes les collectivités locales dans les débats concernant les politiques sectorielles en lien étroit avec la faïtière nationale. L'atteinte de ce double objectif est le résultat de quatre grandes activités à savoir le renforcement des capacités opérationnelles et de gestion du secrétariat de l'ANCB ; l'appui aux associations régionales et départementales de communes ; le renforcement de la dynamique, des outils de plaidoyer national et international de l'ANCB et la réalisation des projets pilotes dans les communes avec l'appui de l'ANCB. A l'heure du bilan, force est de constater que les fruits ont tenu la promesse des fleurs. L'état actuel des communes bénéficiaires, des AR/AD ainsi que les avancées de la faïtière des communes

en matière institutionnelle et opérationnelle en sont un témoignage vivant.

Des communes dotées d'un système modernes de sécurisation des ressources financières

Au nombre des grandes réalisations à mettre à l'actif du PAACOL Bénin, figure la mise en place des guichets uniques de mobilisation et de sécurisation des ressources financières dans 12 communes à savoir Akpro-Missérété, Aplahoué, Bassila, Boukoubé, Dassa-Zoumé, Djougou, Gogounou, Ifangni, Karimama, Lokossa, Nikki et Tori-Bosito. Prévu dans le cadre de l'activité 4.1 du projet, le « Guichet unique » est un dispositif de recouvrement fonctionnant sur la base d'un logiciel qui assure la centralisation et la sécurisation informatique des données sur les recettes propres de la commune, y compris les recettes recouvrées (droits de place, redevances, ...) au niveau des infrastructures marchandes et exploitation de carrière. En effet, le principe de base du fonctionnement du dispositif est que les usagers ayant besoin d'un acte administratif offert par la mairie (actes d'état civil, documents fonciers...) se présentent à une caisse centrale à laquelle ils payent contre reçu la prestation demandée. C'est avec ce reçu qu'ils se rendent dans le service concerné. Ainsi, avec la mise en commun de l'ensemble des données comptables actualisées, ce système a l'avantage de permettre au maire, au secrétaire général ou encore au directeur des affaires financières de suivre depuis leur bureau les recettes journalières. Toutes choses qui garantissent la transparence dans le recouvrement et les dépenses tout



Visite du guichet unique de la mairie de Tori-Bossito

en permettant un meilleur contrôle des flux en matière de recette. C'est ce qu'atteste Hassiatou Sé Ibrahim, chef service affaires économique et marchande de la commune de Nikki: « On est connecté avec plusieurs services. On a la caisse principale qui a un câble, la caisse secondaire, le maire, moi-même au niveau de mon bureau, je peux suivre les actions qui se mènent au niveau du guichet ; le secrétaire général, le service Affaires Domaniales, le service État Civil, le service financier chargé d'exécuter les dépenses sont tous connectés à un câble. Nous sommes tous en réseau ici. Le maire peut voir ce qu'on a fait entrer, ce qu'on a dépensé et en même temps ordonner une dépense sans problème. Ainsi, le régisseur ne pourra plus lui opposer un manque de liquidité ». La transparence dans le recouvrement induite par l'avènement des guichets uniques a donné un véritable coup de fouet à la mobilisation des ressources dans les communes. C'est le cas de Dogbo, l'une des premières communes à en faire l'expérience. « En 2013, nous avons quitté 100 millions de F Cfa de mobilisation de ressources propres pour 150 millions ; en 2014-2015, on est allé à 280 millions et en 2016, j'ai été à 350 millions. Aujourd'hui, mes recettes tournent autour de 290, 300 millions », a soutenu M. Vincent Codjo Acakpo, alors maire de Dogbo. L'expérience a été aussi concluante à Lokossa. « Quand nous prenons les produits de l'état civil courant novembre, on était

à 4. 815.000 F Cfa de recette. Mais quand le guichet unique est installé, nous sommes passés à 6. 967.500 F Cfa en décembre. Au niveau des affaires domaniales avant décembre, nous avons eu à faire une entrée de 4. 842.190 F Cfa. Maintenant, le mois de décembre où le guichet est installé, nous avons fait une recette de 7.290.500 F cfa », a déclaré Jacques Amoussou, directeur des services financiers de la mairie. Il faut noter que l'autre intérêt du guichet unique est la meilleure satisfaction des demandes des usagers. « Avant, je faisais assez de tracasseries. C'est moi seul qui faisais entrer les sous dans la caisse. En même temps, je prépare les états de versement, je vais à la perception.

mer Lafia Yarou, un usager de la mairie de Nikki : « Sincèrement, ça a été une grande réussite. Avant, pour légaliser une pièce, il faut courir de bureaux en bureaux. Mais maintenant avec le guichet unique, tout le monde est à l'aise. On sait qu'il faut venir payer ici et aller prendre la pièce dans un autre bureau ». Prince Kpatinvoh, un usager de la mairie d'Akpro-Misséréte se réjouit aussi des prestations des guichets uniques : « Quand tu viens, tu n'as plus trop de temps à perdre. On te sert comme cela se doit et puis tu rentres facilement ».

La mise en service officielle de l'ensemble des 12 guichets a eu lieu le 9 mars 2020 à la mairie de Tori-Bossito, en présence de la Chargée d'Affaires

L'expérience a été aussi concluante à Lokossa. « Quand nous prenons les produits de l'état civil courant novembre, on était à 4. 815.000 F Cfa de recette. Mais quand le guichet unique est installé, nous sommes passés à 6. 967.500 F Cfa en décembre. Au niveau des affaires domaniales avant décembre, nous avons eu à faire une entrée de 4. 842.190 F Cfa. Maintenant, le mois de décembre où le guichet est installé, nous avons fait une recette de 7.290.500 F cfa », a déclaré Jacques Amoussou,

Des fois, je suis à la perception quand les clients viennent et on m'appelle. Mais avec l'installation des guichets uniques, il y a la caissière ; le gestionnaire des stocks est là. Donc, même si je ne suis pas là, les clients sont servis avec satisfaction », déclare Mahussi Aïtondji, Régisseur des recettes de la mairie de Lokossa. Ce que va confir-

de l'Union Européenne, Véronique JANSSEN, de la représentante de l'AIMF Emmanuelle BERNY, de la chargée de mission du préfet de l'Atlantique Paulette EKI, des maires des communes bénéficiaires et bien entendu du président de l'ANCB, le maire Luc Sètondji ATROKPO qui a présidé la cérémonie. L'installation des guichets

uniques est suivie de la sensibilisation et de la formation des acteurs communaux sur la mobilisation des recettes et sur le rôle que chacun peut y jouer. Un administrateur pouvant mettre à jour les données a été formé et responsabilisé dans chaque commune sous le regard vigilant de l'équipe du PAACOL qui s'est assurée du bon déroulement des travaux. Les autorités communales sont pour la plupart satisfaites du dispositif mis en place et qui leur permet de faire un suivi budgétaire aisé.

Une synergie d'actions entre AR/AD et l'ANCB soutenue par une dynamique de plaidoyer renforcée

Fidèle à ses objectifs, le PAACOL Bénin est aussi à l'origine d'une consolidation des liens entre AR/AD et la faïtière des communes du Bénin. A titre illustratif, au sein de chacune des dix (10) associations régionales et départementales de communes, le projet a permis la désignation d'un point focal ANCB opérationnel. Intermédiaires entre AR/AD et ANCB, les points focaux élaborent trimestriellement un rapport d'activités dont la synthèse produite et diffusée aux associations est également mise en ligne sur le site de l'ANCB. En plus, chaque AR/AD a bénéficié des équipements informatiques et autres matériels de bureau sur le projet auxquels s'ajoute le financement de la réalisation d'études sur des thèmes ayant trait aux préoccupations de leur région à régler. La tenue des cadres de concertation annuelle entre l'ANCB et les AR/AD est aussi un acquis du PAACOL Bénin. Les sessions des cadres de concertation sont des occasions privilégiées entre l'ANCB et les AR/AD pour discuter de leurs préoccupations communes auxquelles des solutions idoines conduisant à des actions concrètes sont retenues. Le plaidoyer étant au cœur des actions de l'ANCB, plusieurs activités ont été portées par le PAACOL Bénin pour en rehausser la dyna-



mique et les outils. On enregistre, entre autres, la tenue des sessions de commissions thématiques ; le suivi de l'exécution des contrats avec les organes de presse partenaires ; la réalisation des études d'expertise sur des questions relatives au développement des communes ; l'animation de plateformes d'échange avec les réseaux de parlementaires et de journalistes pour la décentralisation. Le bilan statistique révèle 16 sessions de commissions thématiques tenues ; 5 études réalisées et 3 rencontres organisées avec les réseaux des parlementaires et journalistes.

Un raffermissement effectif des capacités opérationnelles et de gestion de l'ANCB

Dans le cadre du PAACOL, la nécessité de renforcer la faïtière des communes du Bénin, notamment sa direction exécutive, se justifie par le caractère pertinent et indispensable de son rôle statutaire d'animation du mouvement municipal, de portage des plaidoyers, d'appui-conseil aux communes et d'opérateur de projet. Une série d'attributions qu'elle ne saurait honorer sans une mise à jour continue de sa configuration et de son personnel en termes de compétences. C'est fort de cela que le projet a organisé 5 séminaires visant à permettre au personnel en général et aux cadres en particulier d'être fortement outillés pour aborder leurs activités avec beaucoup plus de technicité, de célérité

et de rigueur en se collant aux nouvelles technologies développées dans leurs domaines respectifs. Sur la liste des apports du projet à la faïtière apparaissent également, l'élaboration d'un manuel de procédure, l'adoption d'un nouvel organigramme incluant la création de nouvelles directions, l'existence désormais d'un plan de formation et de carrière du personnel ainsi que l'adoption d'un mécanisme de plaidoyer. A ceux-ci, s'ajoutent l'acquisition d'un logiciel de comptabilité et la mise en place d'un dispositif de suivi-évaluation pour l'ANCB.

4 résultats escomptés ont été formulés au début du PAACOL Bénin. A l'arrivée, le rapport de mise en œuvre révèle respectivement un taux d'exécution physique de 82%, 96%, 95% et 100%. Face à des résultats de cette envergure, les acteurs communaux à tous les niveaux ne cachent pas le degré de satisfaction qui les anime. En termes de perspectives, s'alignent fondamentalement, le souhait que le guichet unique soit généralisé à toutes les communes du Bénin et la reconnaissance des AR/AD dans les textes de lois sur la décentralisation parce que la pérennité de certains acquis du projet dépend de la survie desdites associations. L'épilogue du PAACOL Bénin augure d'un développement local dont les premiers sillons sont déjà tracés.

Fontaine NOUTANGNI

Trombinoscope des



Luc Sétondji ATROKPO, Juriste, Maire de Cotonou



Déldji Houindo, Administrateur civil, Maire de Savalou



Marc GANDONOU, Enseignant, Maire de Aguégués



TAMOU Bio Sarako Administrateur des collectivités locales maire de Banikoara



Gilles Achille Babatoundé Comlan HOUNDOLO Expert-Comptable, Maire de Glazoué



M. GANHOUTOU S.Gabriel, Entomologiste, Enseignant, Maire de d'Avrankou



Kossi Antoine Louis DJEDOU, Inspecteur du trésor à la retraite, Maire d'Abomey



Guidami GADO, Administrateur, Juriste de formation, maire de Malanville



Monsieur TIDJANI B. M. seydou Bary, Gestionnaire, Maire de Gogounou



Ibdon Firmin AKPO, Agro-économiste, Maire de Ouessé



David Zinsou TOWEDJE un exploitant forestier, Maire de Zogbodomey



Wimbo Robert KASSA Professeur de Mathématiques, Maire de Matéri



MCléus Oscar KOUHOLI, Officier conservateur des Eaux, Forêts et Chasse, Maire d'Agbangzoun



Malick Abdoul SEÏBOU, Chef d'Entreprise, Docteur en Communication Maire de Djougou



Joseph G. HOUNKANRIN, Inspecteur des Postes et Télécommunications, Maire de Akpro-Misséréti



Edmond BABALEKON LAOUROU, Administrateur Civil, Maire de Banté



AWO Jonathan Dominique, opérateur économique, Maire de Tchaurou



DJOSSOU Maoudo, Conseiller Pédagogique à la retraite, Maire de Dangbo



Félicien A. DANWOUIGNAN, Administrateur des impôts, Maire de Za-Kpota



Rigobert TOZO, Opérateur Economique, Maire de TOVIKLIN



KOUANDE-SOUNON Sanni Didier, Chargé de mission du préfet de l'Atacora, Maire de Kouandé



AIHUNHIN A. Auguste promoteur d'entreprises Maire de Cové



Coffi Bernard ADANHOKPE, Directeur d'Ecole primaire, Maire de Comé



Lucie A. SESSINOU, Chef d'entreprise, Maire de Kétou



Cyriaque DOMINGO Opérateur économique. Maire de Houéyogbé



Bio Kouri SANNI, Opérateur économique, Maire de Sinendé



Koto MARE OROU, Secrétaire des services administratifs, Maire de Péhunco



Rufino Marcelino Sosthène d'ALMEIDA Avocat, Maire de Bohicon



HOUETCHENOU Mawugnon Christian, Financier-Economiste, Maire de OUIDAH



Ignace OUOROU, Agent contractuel ONASA, Maire de Copargo



ZANNOU-AGBO S. François, opérateur économique, Maire d'Adjohoun



Daouda SAKA MERE, Administration des Services Financiers, Maire de N'Dali



Zakari BOUKARY, Comptable/Avigref, Maire de Tanguéta



DJOSSOU Abel Enseignant à la retraite, Maire de Bopa



Bruno FANGNIGBE Opérateur économique, Maire de Djakotomey



Karamatou Titilola Fagbohoun, Chef d'Entreprise, Maire d'Adja-Ouère



Rogatien AKOUAGOU, Opérateur économique, maire de Torri-Bossito



Issifou SOULE SAMBO SAYI, Professeur certifié du second cycle à la retraite, maire de Karimama



Kenam MENSAH, Enseignant, maire de Kpomassé

maires de la 4^{ème} mandature



HOUSSOU Jonas Babatoundé,
Instituteur Maire de Ouinhi



Bernard GBEDJEKAN, Opérateur
économique, Maire de Klouékanmé



OUOLOU Dramane, Enseignant,
Maire de OUAKE



Nestor IDOHO, Technicien Supé-
rieur des TP, Maire de Sakété



OKPEICHA Kolawolé Adissa Franck,
Enseignant Maire d'Ifangni



Jonas Sédozan GBENAMETO, Inspecteur des services
financiers postaux / Administrateur, Maire de Sémé-Podji



Charlemagne Noutehou YANKOTY, Contrô-
leur de Gestion, Maire de Porto-Novo



Tidjani BANI TCHABI Expert Clima-
tologue, Maire de Kalalé



Sourou Germain WANVOËGBÉ Opé-
rateur économique Maire d'Adjarra



Maxime ALLOSSOGBE, Transi-
taire, Maire d'Aplahoué



Tâté QUINDEYAMA, Officier de la paix
à la retraite, maire de Natitingou



Zinatou ALAZI SAKA OSSÉINI, Coach
des femmes leaders, Maire de Kandi



Gervais HOUNKPE HOUENOU, ensei-
gnant chercheur, Maire de Lokossa



Adébayo Simon DINAN, Administrateur
des ressources humaines Maire de Pobé



Filikibirou TASSOU ZAKARI, Enseignant
Université de Parakou, Maire de Bassila



Imali Djoiri Hermann DJETTA,
exploitant agricole, maire de Kérou



Moussa AMADE, Opérateur écono-
mique, maire de la commune de Zé



LAFIA Joseph Gounou Roland, So-
cio-anthropologue, Maire de Nikki



Séraphin Périmou NAMBIMA,
enseignant, Maire de Coby



Abdoulaye ALASSANE NOUHOUN, ingé-
nieur en déplacement rural, Maire de Pèrèrè



Nicaise Kotchami FAGNON, Contrôleur Gé-
néral des Banques, maire de Dassa-Zoumè



Aldo Calixte Deny N'DAH KOUAGOU, In-
genieur Agronome, Maire de Boukombé



DANSOU Kocou Saturnin,
Sociologue, maire d'Athiémié



TOLEGBE Thierry Sonagnon,
Enseignant, Maire de Bonou



Bio Tian OROU ZIME, Entrepre-
neur, Maire de Segbana



OBA CHABI Denis, Opérateur
économique, Maire de Savè



Justin KANNINKPO Gestionnaire,
Maire de Zagnanado



Yaya GARBA, Enseignant du Se-
condaire, Maire de Bembéréké



Joseph CAKPO, Déclarant en
douane, Maire d'Allada



FANGBEDJI William, Agent
Maritime, Maire de Lalo



Blaise BEKAKOUA, Technicien en
Génie civil, Maire de Toucountouna



Magloire AGOSSOU, Ingénieur en
Electromécanique, Maire Dogbo



Bibiane S. N ADAMAZE-SOGLU, Administra-
teur des Services Financiers, Maire de Toffo



Inoussa Chabi ZIME, Enseignant,
Maire de Parakou



Angelo E. AHOUANDJINO, Consul-
tant, maire d'Abomey-Calavi



Jocelyn Martial Henrico Ayicoué AHYI, Bu-
siness Consultant, maire de Grand-Popo



Jean Major ZANNOU, chef d'entreprise, maire de So-Ava



Denis GLEGBETO, Expert en finance, Maire de Djidja



Le maire Malick GOMINA en pleine visite de terrain

HYGIENE ET ASSAINISSEMENT DU CADRE DE VIE

Une priorité à Djougou

Les signaux dans le domaine de l'hygiène et l'assainissement dans la ville de Djougou sont au rouge. Et pour cause, une certaine frange de la population se livre à des comportements d'incivisme en déversant sur les voies publiques et dans les caniveaux, les ordures de toutes sortes. Le phénomène prend de plus en plus d'ampleur surtout dans certains quartiers du deuxième et troisième arrondissement de la ville. Ce qui laisse place à des conséquences douloureuses surtout en période des pluies où les caniveaux sont bouchés et les eaux de ruissellement envahissent les voies, les domiciles et services. Le constat est perceptible dans les quartiers Timtimbogo et Foromagazi. L'hygiène et l'assainissement étant l'une des priorités aux côtés de l'école, l'électrification, l'eau et la participation citoyenne, le nouveau maire n'est pas resté insensible à la question.

Mercredi 10 juin 2020, juste après sa prise de service à la tête de la commune de Djougou, le maire Abdoul-Malick Séïbou Gomina en compagnie des cadres techniques de la mairie, de ses adjoints et de certains élus est descendu sur le terrain pour faire le constat d'usage et prendre des mesures appropriées en vue d'endiguer le mal. Sur le terrain, le constat est amer. Les déchets de toutes sortes sont déversés sur la voie publique et dans les caniveaux qui sont bouchés bloquant le passage à l'eau. Conséquence, les maisons et services publics situés dans la zone ont été inondés. L'autorité communale a fait le tour des quartiers du deuxième et troisième arrondissement pour sensibiliser les populations sur la nécessité de maintenir leur cadre de vie sain et de ne plus déverser les ordures ménagères dans les ouvrages d'assainissement érigés pour servir d'exutoire des eaux de ruissellement. Et pour joindre l'acte à la parole, le Maire Abdoul-Malick Séïbou Gomina a financé pour six mois, l'enlèvement des ordures ménagères dans tous les ménages de la zone critique. Au terme des six mois, tous les ménages devront désormais s'abonner aux structures de pré-collecte des

ordures ménagères. Le Maire a justifié cette action par le fait que : « la question de l'environnement est une question transversale qui est même la base de toute action de développement. C'est une priorité évidente, parce que tout ce que nous envisageons ne peut se faire que dans un cadre de vie sain. Nous comptons impliquer tout le monde pour que nous vivions dans un environnement sain. On peut être pauvre mais propre. Nous avons commencé à sensibiliser pour que les populations comprennent l'enjeu. Plus elles seront propres, moins elles dépenseront dans les soins de santé et le traitement des maladies. Et ainsi, elles pourront économiser des ressources pour pouvoir assurer la scolarité des enfants. » a déclaré Abdoul-Malick Séïbou Gomina. Sur la question, le docteur en communication environnementale qui a d'ailleurs fait sa thèse sur la gestion des déchets, a déjà saisi l'université d'Abomey-Calavi (Uac) pour demander un partenariat avec le centre Valdera, afin qu'ensemble ils puissent voir comment gérer la question de l'insalubrité, des ordures à Djougou. Le maire de Djougou a également fait un clin d'œil à l'Etat central pour

qu'après les communes du Grand Nokoué, il pense aussi aux grosses agglomérations comme Djougou sur la gestion des déchets. L'hygiène et l'assainissement n'étant pas les seules priorités du nouveau maire de Djougou, l'autre chantier sur lequel il entend s'investir est l'éducation. Raison pour laquelle il a décidé de créer une commission permanente dénommée « commission éducation et alphabétisation ». A l'en croire, « La première des priorités, c'est l'école. L'école primaire étant du ressort de la mairie, notre souci, est comment faire pour que nos enfants puissent aller à l'école dans de meilleures conditions, parce que le taux de déperdition est très élevé dans la commune de Djougou. ». Ensuite, il y a l'électrification et l'eau. Dans le monde d'aujourd'hui, il est inconcevable dans une grande agglomération comme celle de Djougou qu'il y ait de quartier de ville sans énergie et sans eau, parce que l'extension des réseaux conventionnels n'a pas atteint ces quartiers-là. Et à propos, grâce à son management, la ville de Djougou aux côtés de onze villes du Bénin, a été sélectionnée pour bénéficier du projet de modernisation et d'extension des réseaux de la société béninoise d'énergie électrique (Promer) financé par la Boad. Grâce à ce projet, quinze quartiers de ville répartis dans les trois arrondissements urbains vont bénéficier de l'implantation de 15 postes moyennes tensions ; 06 postes moyennes et basses tensions ; 5,31 kilomètres de ligne moyenne tension ; 44,68 kilomètres de réseau aérien basse tension. En plus, il y aura 2.442 branchements monophasés ; 362 branchements triphasés ; 455 unités d'éclairage public et la réhabilitation d'environ 6 kilomètres de réseau basse tension existant. La gestion participative des affaires de la cité ne sera pas du reste, le nouveau locataire de la cité carrefour aux six sorties internationales entend associer intimement les populations à la gestion des affaires de la commune. Selon le maire Abdoul-Malick Séïbou Gomina : « Si la population comprend mieux son rôle ; pourquoi et comment sont gérées ses ressources, elle participera davantage au développement de la commune. Une fois rassurée que sa participation va vers la satisfaction de ses attentes et le développement, l'adhésion se fera. C'est quand les gens ne sont pas sûrs que le dernier kopeck est géré de façon optimale, qu'ils sont réticents à participer ».

Par Emmanuel AKAKPO

IMPLICATIONS DES COLLECTIVITÉS LOCALES DANS LA LUTTE CONTRE LA COVID-19

L'ANCB joue sa partition

Les collectivités locales béninoises ne sont pas restées en marge de la riposte nationale contre la propagation de la pandémie du Coronavirus, bien au contraire. En tant qu'autorités au contact direct avec les populations à la base, elles ont très tôt pris la mesure de la situation, adoptant chacune à son niveau, des stratégies locales dans le strict respect des directives prises au plan national. Avec l'accompagnement de leur faïtière, l'Association Nationale des Communes du Bénin (ANCB), les collectivités locales béninoises se sont vaille que vaille adaptées même si elles restent limitées dans leur élan par le manque de ressources pour jouer convenablement leur partition.



Le Président de l'ANCB, Luc Sètonджи ATROKPO réceptionne des dispositifs de lavage des mains de l'Ambassadeur de l'Allemagne près le Bénin, Achim TRÖSTER,

De la création des « Ambassadeurs Covid-19 », à la mise en place de comités communaux de lutte contre la propagation de la maladie, les administrations locales béninoises rivalisent d'initiatives pour protéger leurs populations et accompagner la mobilisation nationale contre la pandémie. Ceci, suivant l'appel lancé à leur endroit par le président de l'Association Nationale des Communes du Bénin. En effet, accompagné du ministre de la Décentralisation et de la Gouvernance Locale, Alassane SEIDOU, le maire Luc Sètonджи ATROKPO, a saisi l'occasion de la mise en service du nouveau siège de l'ANCB le 20 mars 2020 pour inviter ses pairs à suivre l'exemple de leur faïtière en dotant les mairies, les arrondissements et les lieux publics de dispositifs de lavage des mains. « Si ici à l'entrée du siège

de l'ANCB nous avons mis ce dispositif (distributeur automatique de gel hydro alcoolique, nldr), c'est pour inviter tous les maires, à faire en sorte qu'au niveau de chaque mairie, nous ayons tout au moins, un dispositif de lavage des mains, pour permettre aux agents et aux usagers de se laver les mains, comme l'exigent les directives du gouvernement pour faire face à la pandémie de la COVID-19. Comme l'a dit le ministre, le gouvernement fait beaucoup et au niveau des communes, nous devons jouer notre partition pour que les Béninois que nous sommes, puissions vivre en bonne santé. On a besoin des personnes en bonne santé pour faire le développement du pays et c'est ce que nous souhaitons. Je voudrais demander à tous les élus de faire en sorte que nous jouions notre partition pour accompagner le gouvernement dans ce grand effort qui se fait », a lancé le président de l'ANCB.

Une flopée d'actions pour mobiliser les acteurs locaux pour une riposte efficace et territorialisée

Quelques jours après cet appel improvisé, le président de l'Association Nationale des Communes du Bénin, vu l'évolution de la pandémie dont les cas positifs se sont multipliés en un temps record, s'est à nouveau adressé à ses pairs. Dans un message rendu public le mardi 7 avril 2020, le maire Luc Sètondji ATROPO a invité ses collègues maires à « observer et faire observer de façon stricte, les consignes données par le gouvernement ». Il s'agit entre autres du respect des gestes barrières à savoir le port systématique du masque, le lavage régulier des mains à l'eau et au savon, le respect de la distance de sécurité sanitaire de 1 mètre entre les personnes, la limitation des déplacements, l'option de ne pas tousser ni cracher par terre etc. Ce nouvel appel a été suivi d'un premier don d'équipements de protection contre la pandémie de la COVID-19. En effet, avec le soutien financier du Projet d'Appui aux Associations nationale et locales de Collectivités Locales du Bénin (PAACOL Bénin), projet financé par l'Union Européenne et mis en œuvre par l'ANCB en partenariat avec l'Association Internationale des Maires Francophones (AIMF), des masques, des Dispositifs de Lavage de Mains (DLM), des distributeurs de gel hydro alcoolique et des bidons de savons liquide ont été remis aux communes



Le Président de l'ANCB, Luc Sètondji ATROKPO remettant un Kakémono à un point focal genre

par le biais des représentants de leurs associations régionales ou départementales. Ce premier lot d'équipements a été suivi de plusieurs autres offerts aux communes par l'ANCB grâce à l'appui de ses partenaires tels que l'ABMS, l'Association de Villes et Communes Flamandes (VVSG) et la Coopération Allemande GIZ.

Outre ces appuis logistiques, l'ANCB a également œuvré pour le renforcement des capacités des acteurs communaux. Ceci, à travers l'organisation de plusieurs ateliers de formation. Ainsi, avec le soutien du Projet de Nutrition et de Développement de la Petite Enfance (PNDPE) financé par la Banque Mondiale et mis en œuvre par le Secrétariat Permanent du Conseil de l'Alimentation et de la Nutrition (SP/CAN), deux ateliers régionaux de coaching et de renforcement de capacités ont été organisés au profit des chargés de communication des 77 communes du Bénin. Ces sessions de formation ont permis d'apporter la bonne information aux participants

sur la pandémie, de les édifier sur le type d'alimentation adaptée à un contexte de crise sanitaire lié à la pandémie de Coronavirus pour renforcer le système immunitaire, de les former à l'élaboration et la mise en œuvre efficace d'un plan local de communication et de sensibilisation. En dehors des chargés de communications, les maires et les Responsables Eau Hygiène et Assainissement (REHA) de l'ensemble des 77 communes du Bénin ont également bénéficié des séances de formation et de sensibilisation sur les défis des sous-secteurs Eau Hygiène et Assainissement dans un contexte de crise sanitaire lié à la COVID-19. Organisés avec le soutien financier et technique du Programme d'Appui au Secteur Eau Hygiène et Assainissement (ProSEHA) de la Coopération Allemande GIZ, ces ateliers tenus dans les douze départements ont permis de doter les communes de nouveaux outils de planification des actions dans les secteurs sensibles comme l'eau, l'hygiène et l'assainissement pour faire efficacement face à la pandémie. A toutes ces activités, il faut ajouter l'accompagnement offert aux communes dans l'élaboration de stratégies de résilience aux catastrophes notamment à travers des réflexions menées au sein de la commission thématique Environnement, Eau et Assainissement de l'ANCB.



Une remise de dispositifs de lavage des mains

Franck DANNOUME

La sensibilisation au cœur de la lutte contre la pandémie à Glazoué

Des usagers du marché et populations aux élus locaux, chefs des services déconcentrés de l'Etat en passant par les forces de l'ordre. Voilà la cible de la sensibilisation devenue la colonne vertébrale du dispositif de lutte contre le coronavirus dans la commune de Glazoué mis en œuvre par le maire Gilles Houndolo.



Le maire Gilles HOUNDOLO en pleine sensibilisation au marché de Glazoué

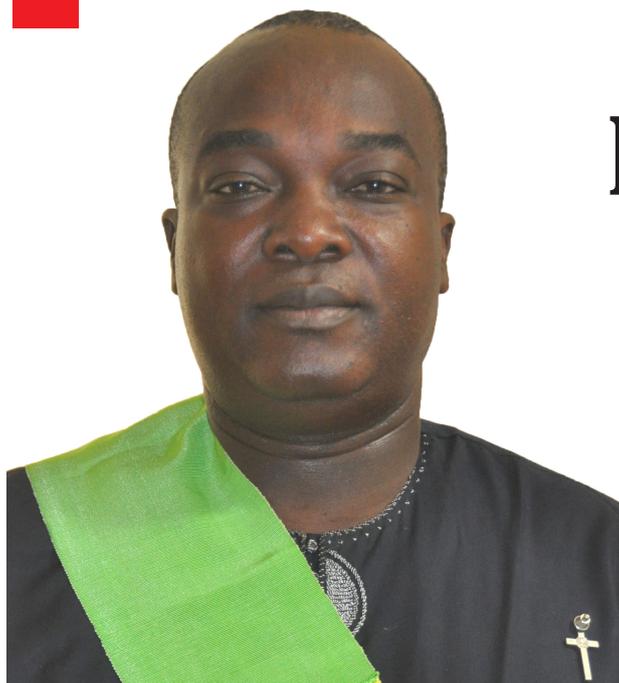
L'effectivité de la pandémie, le mode de contamination, l'inexistence du vaccin et la nécessité de respecter les mesures barrières. Telles sont les principales articulations du message de sensibilisation délivré par le maire Gilles Houndolo aux usagers du marché de Glazoué à qui il a rendu visite dans le cadre de sa stratégie de lutte contre le coronavirus. Il a parcouru tout le marché, les entretenant par petits groupes. Pour ce qui est des mesures barrières, l'autorité communale a rappelé à ses interlocuteurs, le lavage régulier des mains à l'eau et au savon ou l'usage des gels hydroalcoolique, le port de masque et le respect de la distanciation sociale de 1m. Une démonstration pratique de chacune de ces mesures a été faite à l'attention des usagers du marché et des populations en général. Le Maire Gilles Houndolo les a aussi conseillé d'adopter chez eux une bonne alimentation en vue de renforcer leur système immunitaire pour ne pas se voir emporter facilement en cas de contamination. Et à cet effet, la population de Glazoué a eu droit à des émissions radios et des projections sur les aliments à même de renforcer le système immunitaire. Il est à noter que durant son périple dans le marché, le Maire s'est fait accompagner, à chaque étape, des agents de santé, des spécialistes de l'action sociale et des agents de sécurité publique. Il faut dire que les acteurs de la santé et de la sécurité sont les partenaires stratégiques du conseil communal de Glazoué dans

la lutte contre la pandémie du coronavirus. C'est ainsi que le lundi 22 juin 2020, le maire Gilles Houndolo a reçu en audience, en présence du médecin chef de la commune, les commissaires de la police républicaine en poste dans la commune. Les échanges entre le 1er citoyen de la ville et ces acteurs ont porté sur le respect des mesures contre la propagation du coronavirus. Tout en exprimant des inquiétudes par rapport à l'insouciance de certaines populations qui ne respectent pas toujours les mesures barrière, le médecin-chef Saturnin Lokossou a rassuré l'autorité que l'équipe médicale est bien aguerrie et dispose de matériels nécessaires pour faire face à cette pandémie. Les commissaires de police ont pour leur part affiché leur détermination à faire respecter, et par la force au besoin, les mesures barrières conformément aux instructions du ministre de l'intérieur. Le maire Gilles Houndolo va toujours opter pour une sensibilisation à fond des populations avant que la répression ne s'impose éventuellement. Et à la faveur d'une séance de travail le mercredi 24 juin 2020, il a exhorté les 10 Chefs d'Arrondissement et les 68 Chefs de villages et de quartiers de ville de la commune à jouer convenablement leur partition.

Les jeunes ambassadeurs du maire, le bras opérationnel de la sensibilisation

Dans sa stratégie de lutte contre le coronavirus, le maire de la commune de Glazoué a mis sur pied un réseau dénommé, les jeunes ambassadeurs de la mairie de Glazoué. Provenant des 10 arrondissements de la commune, ils ont été sensibilisés sur la pandémie, notamment sur sa transmission, ses symptômes et les mesures barrières pour éviter de la contracter. En retour, ils ont la charge de sensibiliser leurs pairs et leur entourage. Les jeunes ambassadeurs du maire sont donc les vecteurs de sensibilisation des populations de la commune de Glazoué sur la nécessité de respecter les mesures barrières contre la Covid-19. C'est ainsi par exemple qu'ils ont été la cheville ouvrière des séances de sensibilisation et de distribution de 1000 masques, soit 100 par arrondissement. " Le réseau des jeunes ambassadeurs de Gilles Houndolo est un bras opérationnel dans le processus de sensibilisation sur le respect des mesures barrières. Ces jeunes très dynamiques vont de maisons en maisons, échangent avec les gens sur leurs lieux de travail, dans les rues sur la nécessité de respecter et de faire respecter autour d'eux les mesures barrières contre la COVID-19", a expliqué le maire de la commune de Glazoué. L'objectif visé dans la mise sur pied des jeunes ambassadeurs de la mairie de Glazoué est de parvenir à zéro cas de contamination de Covid-19.

Ghislain GBENAKPON



Les éclairages du maire Gilles HOUNDOLO sur l'initiative du conseil communal

Le Bénin, à l'instar des autres pays du monde est confronté à une grave crise sanitaire. La pandémie du coronavirus (COVID-19) n'épargne personne et impose à l'humanité une nouvelle manière de vivre au risque de disparaître. Pour y faire face, la mairie de Glazoué a élaboré un plan d'urgence. Dans cet entretien, le maire Gilles HOUNDOLO donne des éclairages sur cette initiative du conseil communal.

EDC: Présentez-nous brièvement, M. le maire, le plan d'urgence contre la Covid-19 à Glazoué élaboré par le conseil communal que vous présidez.

Gilles HOUNDOLO: Merci pour l'intérêt que vous accordez à la commune de Glazoué dans ce contexte où, comme vous venez de le dire, le monde entier est ébranlé par cette pandémie du coronavirus. Le plan d'urgence que nous avons élaboré, consiste à mener une vaste campagne de sensibilisation de nos administrés, partout où ils se trouvent dans la commune, sur l'existence du coronavirus, les voies de contamination, les manifestations de la maladie et les mesures de prévention. Pour sa mise en œuvre efficace, nous avons demandé et obtenu l'autorisation du conseil communal. Nous avons mis en place des organes d'appui composés des agents de santé, des agents de sécurité publique et sociale, d'élus locaux, des leaders religieux et des représentants de jeunes et des femmes. Nous avons également fait appel aux radios locales, fait réaliser des af-

fiches et des sketches pour présenter les exigences de la situation actuelle à nos populations et les amener à prendre véritablement conscience de la nécessité de s'impliquer dans cette lutte contre la propagation de la COVID-19.

Pourquoi avoir décidé de mettre en place un plan d'urgence ?

Pour un bon responsable, ce qui compte avant tout, c'est d'abord la bonne santé de ses administrés. Les dégâts causés par cette pandémie du coronavirus en Europe et ailleurs dans le monde nous parviennent également. Et ce serait un grand désastre s'il advenait que nous connaissions un seul cas de contamination chez nous. L'initiative de mettre en place un plan d'urgence à Glazoué est donc prise à titre préventif. Nous ne saurions rester les bras croisés pendant que nous voyons tout l'effort que fait le gouvernement de notre pays et même l'ANCB face à cette pandémie.

Entre autres outils mis en place dans le cadre de ce plan, il y a le comité communal de lutte contre la pandémie de COVID-19 et les jeunes ambassadeurs du maire Gilles HOUNDOLO dans les arrondissements de Glazoué. Quel est le rôle de chacun de

ces organes et quelle corrélation existe-t-il entre chacun d'eux et les services de la mairie ?

Vous devez comprendre que pour l'efficacité de la lutte contre la pandémie de COVID-19, il faut faire appel à plusieurs acteurs. Le comité communal mis en place à cet effet, présidé par moi-même et composé de plusieurs acteurs dont les chefs d'arrondissements, les représentants des diverses confessions religieuses, le médecin-chef de la commune et les commissaires de police, est un organe qui se réunit régulièrement pour définir les actions à mener et les moyens à disposer dans le cadre de cette lutte. Le réseau des jeunes ambassadeurs de Gilles HOUNDOLO est un bras opérationnel dans le processus de sensibilisation sur le respect des mesures barrières. Ces jeunes très dynamiques vont de maisons en maisons, échangent avec les gens sur leurs lieux de travail, dans les rues sur la nécessité de respecter et de faire respecter autour d'eux les mesures barrières contre la COVID-19. Leurs actions sur le terrain se font sous la supervision du Service des Affaires Sociales de la mairie de Glazoué. C'est une dynamique à laquelle nous adhérons totalement.

Les fruits ont-ils tenu la promesse des fleurs ?

Je pourrai simplement répondre que nous sommes encore à l'étape de la sensibilisation et que contrairement au constat fait avant la mise en œuvre de notre plan d'urgence, les gens, lorsqu'ils sortent de chez eux, prennent le soin de porter au moins leur cache-nez. Le

dispositif de lavage des mains est disponible presque partout et ce qui est réjouissant, à ma connaissance, aucun cas positif de coronavirus n'est encore détecté dans la commune de Glazoué. Ce n'est pas une raison pour baisser la garde ; nous allons continuer la lutte.

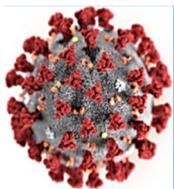
Peut-on dire alors que la pandémie est maîtrisée à Glazoué ?

Je continue plutôt de m'inquiéter parce que, tout le monde n'est pas prêt pour suivre les instructions. Nous parviendrons à maîtriser la pandémie à Glazoué si seulement nous arrivons à tenir longtemps dans cette même lancée ; car, il nous faut disposer de suffisamment de moyens. La commune de Glazoué à elle seule, ne va pas pouvoir tenir longtemps. Toutefois, je tiens à remercier le gouvernement béninois, l'ANCB, Plan Bénin et tous ceux qui, d'une manière ou d'une autre, nous ont accompagnés jusque-là.

Un message pour conclure.

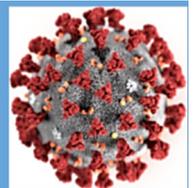
En conclusion, je voudrais dire à tout le monde que le coronavirus encore appelé « COVID-19 » existe effectivement. Pour l'éviter, il faut simplement respecter les mesures suivantes qui sont bien connues de tous :

- Se laver régulièrement les mains à l'eau et au savon ou utiliser les gels hydro alcooliques ;
- Eviter de cracher au sol
- Tousser dans le creux du coude ;
- Porter le masque avant de sortir ;
- Respecter la distance sociale d'au moins 1 mètre entre individus.



MAIRIE DE GLAZOUE

STOP COVID-19



➤ **PORT DE MASQUE OBLIGATOIRE POUR TOUTES PERSONNES A LA MAIRIE DE GLAZOUE.**

➤ **LAVAGE DES MAINS A L'EAU ET AU SAVON OBLIGATOIRE.**



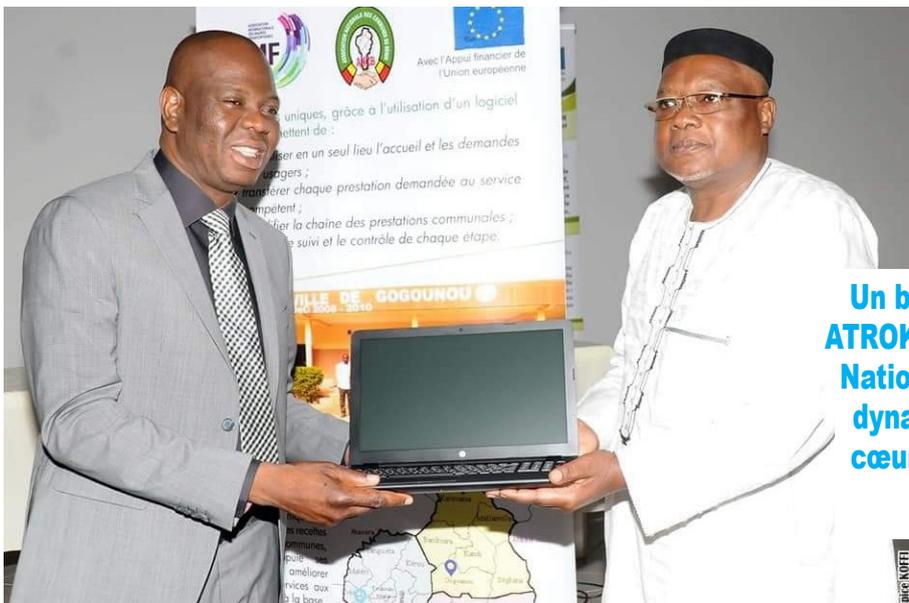
*Le Maire de la commune de Glazoué,
M. Gilles A.B.C. HOUNDOLO nous invite
au respect des mesures barrières.*



DON DE MATÉRIELS AUX ASSOCIATIONS RÉGIONALES ET DÉPARTEMENTALES DE COMMUNES

Pour le renforcement de la performance des AR/AD

72h après la mise en service de son nouveau siège le vendredi 20 mars 2020, l'Association Nationale des Communes du Bénin (ANCB) a encore fait parler d'elle. Ceci, à travers la remise officielle de dix motos neuves tout-terrain de marque YAMAHA et de dix ordinateurs portables de marque HP aux dix associations régionales et départementales de communes (AR/AD) que compte le Bénin. Financé par l'Union Européenne à travers le projet Dynamique Locale qui est la branche du Programme d'Appui au Développement Territorial (PADT) que l'ANCB met en œuvre, ce don de matériels vise à renforcer la liaison entre les AR/AD et leurs membres d'une part et à favoriser la célérité dans le traitement des dossiers d'autre part.



Le président de l'ANCB, Luc S. ATROKPO remettant un ordinateur à l'ancien maire de Bembèrèkè M. Saliou MIFOUTAOU

Dans son discours, le Président Luc Sètonji ATROKPO a fait un bref bilan des actions réalisées par l'ANCB depuis le début du mois de mars. « Il y a exactement deux semaines, nous étions à la mairie de Tori-Bossito où nous avons procédé à la mise en service des douze guichets uniques installés dans les communes d'Aplahoué, d'Appro-Misséré, de Bassila, de Boukombé, de Dassa-Zoumè, de Djougou, de Gogounou, de Lokossa, de Nikki, d'Ifangni, de Karimma et de Tori-Bossito. Ceci, dans le cadre du Projet d'Appui aux Associations

nationale et locales de Collectivités Locales du Bénin (PAACOL) financé par l'Union Européenne et mis en œuvre par l'Association Nationale des Communes du Bénin en partenariat avec l'Association Internationale des Maires Francophones (AIMF). Les 13 et 14 mars derniers toujours grâce au PAACOL, nous avons réuni à Savalou, une trentaine de chargés de communication de communes que nous avons outillés pour mieux valoriser l'action publique locale à travers une communication performante

et adaptée. Depuis lundi dernier, une équipe de l'ANCB sillonne une partie des douze communes bénéficiaires de notre programme de partenariat avec l'Association des Villes et Communes Flamandes (VMSG) pour constater de visu la prise en compte des activités sensibles au

Un bilan circonstanciel qui, selon Luc ATROKPO, montre combien l'Association Nationale des Communes du Bénin est dynamique, proactive et présente au cœur des mutations en cours au sein des communes béninoises.

Genre dans les documents de planification annuelle 2020 et répertorier les bonnes pratiques qui seront documentées et ventilées dans les autres communes. Le vendredi dernier, nous étions ici-même pour la mise en service des bureaux du siège de notre association. Nous voici à nouveau réunis ce jour lundi 23 mars 2020 en ces mêmes lieux, pour procéder à la remise officielle de 10 motos tout-terrain neuves et de dix ordinateurs aux associations régionales et départementales de communes, dans le cadre de la mise en œuvre du projet Dynamique Locale financé par l'Union Européenne », a-t-il résumé. Un bilan circonstanciel qui, selon Luc ATROKPO, montre combien l'Association Nationale

des Communes du Bénin est dynamique, proactive et présente au cœur des mutations en cours au sein des communes béninoises. C'est donc dans cette droite ligne que, selon son président, l'Association Nationale des Communes du Bénin a décidé d'appuyer les AR/AD en matériels roulants et informatiques pour renforcer leur présence auprès de leurs membres que sont les communes. Une dynamique qui a démarré depuis 2014 à travers la mise en place d'un cadre de concertation entre l'ANCB et l'ensemble des associations régionales et départementales de communes pour garantir une synergie d'action en faveur du développement des collectivités locales béninoises.

Pour finir, le président de l'ANCB a plaidé pour plus de moyens afin de mieux accompagner aussi bien les communes que leurs associations de proximité en vue d'une amélioration qualitative certaine des services sociaux de base délivrés aux populations. « Tant que les moyens nous le permettront, croyez-moi, nous ne ménagerons aucun effort pour vous accompagner et vous permettre de remplir dans de bonnes conditions vos missions auprès de vos membres qui sont aussi les nôtres » a-t-il déclaré.

Prenant la parole au nom des bénéficiaires, le maire de la Commune de Bembèrèkè M. Saliou MIFOUTAOU a salué le leadership du Président de l'ANCB qui ne cesse de multiplier les bonnes actions qui positionnent l'ANCB comme une Association forte. Pour sa part, cet appui combien considérable vient combler un véritable vide dans le fonctionnement des associations Régionales et Départementales. Le porte-parole des bénéficiaires a rassuré le Président Luc Sètondji ATROKPO et les partenaires de l'ANCB, du bon et judicieux usage qu'ils feront des équipements.

Eric GUEDENON



URGENCE CLIMATIQUE

LES PRÉSIDENTS D'ASSOCIATIONS AFRICAINES DE POUVOIRS LOCAUX SE SONT DONNÉS RENDEZ-VOUS LES 27 ET 28 FÉVRIER 2020 À COTONOU DANS LE CADRE DU FORUM PRE COP26 SUR L'AGENDA CLIMAT SOUS LA HOULETTE DE CITÉS ET GOUVERNEMENTS LOCAUX UNIS D'AFRIQUE (CGLUA) ET DE L'ASSOCIATION NATIONALE DES COMMUNES DU BÉNIN (ANCB). PRÉSIDIÉE PAR LE MINISTRE D'ÉTAT BÉNINOIS EN CHARGE DU PLAN ET DU DÉVELOPPEMENT ABDOULAYE BIO TCHANÉ, CETTE RENCONTRE CONTINENTALE DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES FINANÇÉE PAR L'UNION EUROPÉENNE A MOBILISÉ PLUSIEURS DÉCIDEURS CENTRAUX ET LOCAUX TELS QUE LE MINISTRE DE LA DÉCENTRALISATION ET DE LA GOUVERNANCE LOCALE DU BÉNIN ALASSANE SEIDOU, LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DE CGLU AFRIQUE JEAN-PIERRE ELONG MBASSI, LA CHARGÉE D'AFFAIRES DE L'UNION EUROPÉENNE VÉRONIQUE JANSSEN, LE PRÉSIDENT DE L'ASSOCIATION NATIONALE DES COMMUNES DU BÉNIN LUC SÈTONDJI ATROKPO ET SES COLLÈGUES DE LA SOUS-RÉGION SANS OUBLIER LES MAIRES BÉNINOIS ET PLUSIEURS AUTRES ACTEURS.

Les Associations de Pouvoirs Locaux d'Afrique alertent depuis Cotonou



©Ph: Hospice KOFFI

De gauche à droite Luc Sètondji ATROKPO, Pdt de l'ANCB, Alassane SEIDOU ministre de la décentralisation, Abdoulaye Bio TCHANE, ministre d'Etat en charge du développement

Cette mobilisation exceptionnelle marque la détermination des maires africains à contribuer pleinement à l'atteinte des objectifs de l'Accord de Paris en matière de lutte contre le réchauffement climatique et ses effets pervers sur la planète. Il s'agit concrètement pour les gouvernements locaux d'Afrique de répondre à la question suivante : « Comment les Associations de Pouvoirs Locaux peuvent-elles mobiliser les villes à relever les défis de l'urgence climatique et saisir les opportunités qui se présentent à elles? ». Cette inter-

rogation qui a mobilisé les débats au cours des deux jours de la rencontre puise son sens dans le fait qu'au regard de leur importance, les territoires sont incontournables dans une action mondiale contre le réchauffement climatique. Et donc, le combat contre les changements climatiques se gagnera avec les territoires ou ne se gagnera simplement pas sans eux. En effet, les inondations de plus en plus fréquentes et dévastatrices, les sécheresses et leurs menaces sur les rendements agricoles sont prioritairement ressenties au

niveau des communes et des régions. Il va s'en dire que toute action qui ne prend pas en compte les réalités au niveau de la base et donc des territoires, est vouée à l'échec. La rencontre de Cotonou et l'appel qui l'a sanctionnée sonne donc comme une alerte des Associations de pouvoirs locaux d'Afrique pour éviter à la communauté internationale de retomber dans les travers ayant conduit à l'échec des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD).

Franck DANNOUME

ACTU-ANCB DÉCLARATION DE COTONOU

Nous, Présidents d'Associations Nationales des Gouvernements locaux et régionaux d'Afrique réunis les 27 et 28 février 2020 à Cotonou en vue de la structuration de la coopération entre collectivités dans le cadre de la mise en œuvre des contributions déterminées au niveau national pour la réalisation de l'Accord de Paris.

Conscients de l'urgence de l'action climatique aux niveaux local, national et mondial compte tenu des effets désastreux des événements climatiques extrêmes sur nos villes et territoires,

Convaincus de la nécessité de faire de l'Action climatique l'affaire de tous, requérant en particulier la sensibilisation, l'implication et la contribution de tous les acteurs locaux mobilisés autour des élus locaux et régionaux ;

Alertés par les conclusions des récents rapports du Groupe Intergouvernemental des Experts sur le Climat (GIEC), qui estiment que la mise en œuvre effective de l'ensemble des Contributions Déterminées au niveau National par les États parties à la convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques aboutira néanmoins à une augmentation de la température de la planète de l'ordre de 3 degrés Celsius par rapport à l'ère préindustrielle si la tendance actuelle était maintenue; Tenant compte de ce que l'année 2020 est celle du démarrage du processus de révision des contributions déterminées au niveau national proposées par les États parties à la convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques dans la perspective de la COP 26 à Glasgow ;

Adoptons la Déclaration qui suit :

Sommes déterminés à nous mobiliser en faveur de l'action climatique, notamment en adhérant massivement à la convention des maires pour le climat et l'énergie, afin que la contribution des villes et territoires soit mieux intégrée dans l'action climatique des États, et participe à l'augmentation de l'ambition de l'Accord de Paris de maintenir la hausse



de la température de la planète autour de 1,5°C ;

Comprenons que l'action climatique apporte une perspective nouvelle dans la conception de nos modèles de développement et de réduction de la pauvreté, ce qui implique d'aligner tous les instruments et procédures de planification et de budgétisation à tous les niveaux de gouvernance ;

Nous nous engageons à inscrire nos actions en cohérence avec les priorités des programmes nationaux et des contributions déterminées au niveau national.

Recommandons de prendre avantage de la révision en cours des CDN pour adopter une approche bottom up aboutissant à la territorialisation des CDN y compris en partant des contributions déterminées au niveau local.

Demandons pour ce faire que le cadre institutionnel de la décentralisation soit revu pour le rendre effectif et conforme aux dispositions des lois et règlements.

Souscrivons à la mise en place d'un programme Readiness Afrique ciblant les gouvernements locaux et régionaux en vue d'amorcer la transition vers un développement local durable et résilient.

Demandons au Fonds Vert pour le Climat d'accréditer CGLUA en tant que implementing partner régional qui

sera chargé en particulier de la mise en œuvre du programme Readiness Afrique.

Saluons l'engagement du Président de la BOAD à soutenir la mise en œuvre du programme Readiness Afrique dans l'espace UEMOA à titre pilote.

Encourageons nos membres à travailler avec le secteur privé, le milieu de la recherche et la société civile pour explorer des solutions innovantes et participer à la collecte des données nécessaires pour assurer le monitoring, le reporting et la vérification de la mise en œuvre de l'agenda climat de nos territoires ;

Remercions les partenaires qui soutiennent l'action climatique et les encourageons à continuer à soutenir nos efforts visant à faire de l'action climatique, l'affaire de tous.

Félicitons CGLUA pour cette heureuse initiative et pour son leadership, et lui demandons de promouvoir les échanges entre gouvernements locaux et régionaux au niveau sous-régional et continental.

Exprimons notre sincère reconnaissance à l'endroit de l'ANCB et du Gouvernement du Bénin pour leur accueil et la sollicitude constante dont nous avons été l'objet durant notre séjour.

Fait à Cotonou, le 28 février 2020
Le Forum



ADHÉSION À LA CONVENTION DES MAIRES EN AFRIQUE SUBSAHARIENNE (CDM ASS)

Les 77 maires du Bénin font le pas décisif

L'adhésion des 77 maires du Bénin à la Convention des Maires en Afrique Subsaharienne (CdM ASS) est désormais une réalité. L'acte de formalisation de cette adhésion a eu lieu le jeudi 27 février 2020 à Cotonou à l'occasion de la rencontre des collectivités territoriales africaines sur l'Agenda climat en présence du ministre d'État chargé du Plan et du Développement Abdoulaye BIO TCHANE du Bénin et son collègue de la Décentralisation et de la Gouvernance Locale Alasane SEIDOU, du Secrétaire Général de Cités et Gouvernements Locaux Unis d'Afrique (CGLU Afrique) Jean-Pierre long MBASSI, de plusieurs maires Béninois et leurs pairs venus des pays de la sous-région, des partenaires techniques et financiers et beaucoup d'autres personnalités engagées dans la promotion du développement à la base. C'est le président de la fédération des communes béninoises, le Maire Luc Sètonджи ATROKPO, qui a

symboliquement élargé le document au nom des 77 maires du Bénin. Cette adhésion, loin d'être un acte de formalité, est en réalité l'aboutissement d'un processus lancé par l'Association Nationale des Communes du Bénin quelques semaines plutôt. En effet, avec le soutien financier de l'Union Européenne à travers le projet Plan Énergétique du Zou (Planerzou), l'ANCB a organisé fin décembre 2019 à Grand-Popo, un atelier de sensibilisation et de diffusion des résultats du projet au profit des maires des 77 communes béninoises. Cette rencontre a permis d'une part, de présenter aux responsables des collectivités territoriales béninoises, l'objectif du Planerzou à savoir, l'amélioration des capacités des 09 communes (Abomey, Agbangnizoun, Bohicon, Covè, Djidja, Ouinhi, Zangnanado, Zakpota et Zogbodomey) à fournir des services énergétiques suffisants et durables aux 900.000 habitants du département du Zou, dans une stratégie de résilience aux changements climatiques en améliorant spécifiquement leurs

capacités de planification pour l'élaboration et la mise en œuvre de leurs plans d'actions pour l'Accès à l'Énergie durable et le climat (PAAEDC) et d'autre part, de leur faire connaître l'initiative de la Convention des Maires en Afrique Subsaharienne et de partager la démarche et les opportunités liées à l'élaboration d'un Plan d'Action pour améliorer l'Accès à l'Énergie et au Climat (PAAEDC). Au-delà de la présentation de l'initiative de la Convention des Maires, l'ANCB et son partenaire l'Union Européenne espéraient pouvoir opérer un déclenchement institutionnel qui aboutira à l'adhésion de tous les maires Béninois à la CdM ASS. Un objectif largement atteint puisque quelques jours après la tenue de l'atelier de Grand-Popo, plus de 70 communes ont manifesté leur volonté d'adhésion à la Convention des Maires en Afrique Subsaharienne (CdM ASS) à travers des délibérations prises en session du conseil communal.

C'est donc pour formaliser cet engagement collectif des collectivités territoriales béninoises que le président de leur fédération a symboliquement signé la convention sous la houlette du ministre d'État Abdoulaye BIO TCHANE.



Le Président de l'ANCB, Luc Sètonджи ATROKPO signant la Convention des Maires en Afrique Subsaharienne

Un message fort aux collectivités territoriales africaines

En procédant à la signature symbolique de la CdM ASS devant les présidents des Associations de Pouvoirs Locaux (APL) de l'Afrique de l'Ouest présents pour la plupart à la rencontre, l'ANCB et ses partenaires l'Union Européenne et CGLUA ont voulu lancer un message de mobilisation à l'endroit des collectivités territoriales africaines. « Nous espérons créer un déclic au niveau des gouvernements locaux de notre sous-région pour une adhésion massive à la CdM ASS », dira le maire Luc Sètonджи ATROKPO, président de l'ANCB. Au fond, il s'agit de la matérialisation de l'engagement du président de la fédération des communes béninoises en faveur de la Convention des Maires en Afrique Subsaharienne. Un engagement de longue date, qui a déjà eu pour résultat, l'adhésion de l'ensemble des neuf communes du département du Zou à la CdM ASS sous l'égide de la Communauté de Communes du Zou, intercommunalité que présidait Luc Sètonджи ATROKPO quand il était maire de la ville de Bohicon (de 2007 à 2020). Le moins qu'on puisse dire, c'est que l'ANCB et ses partenaires ont réussi leur coup puisque la quasi-totalité des présidents d'associations de communes présents à la rencontre s'est engagée à œuvrer à leur retour dans leur pays respectifs, à emboîter le pas aux collectivités locales béninoises. Pour Ousman TOURE, président

de l'Association des Municipalités du Burkina Faso (AMBF), l'engagement collectif des communes béninoises est un signal fort, un appel à l'acte lancé à l'endroit des collectivités locales burkinabais. « On peut dire que nous, en tant que pays sahélien, nous ressentons plus les effets des changements climatiques. Donc si les collectivités territoriales d'un pays côtier comme le Bénin s'engagent, ça nous réconforte et nous donne encore un signal fort à nous engager davantage », a-t-il déclaré. De son côté, le président de l'Association des Municipalités du Mali dira que l'adhésion collective des communes béninoises à la CdM ASS a été un déclic pour lui avant de promettre rendre fidèlement compte à ses collègues maires du Mali et de peser de tout son poids pour que les collectivités territoriales maliennes suivent l'exemple du Bénin.

La CdM ASS en quelques mots

La Convention des Maires en Afrique Subsaharienne (CdM ASS), section régionale de la Convention mondiale des Maires pour le climat et l'énergie (GCoM) la plus grande coalition de villes agissant sur le climat et l'énergie-, est une initiative de l'Union Européenne pour soutenir les villes d'Afrique Subsaharienne dans leurs efforts de lutte contre les changements climatiques et d'accès à l'énergie durable à travers l'engagement volontaire des maires. Dans le cadre de la Convention des Maires en Afrique subsaharienne (CdM

ASS), les autorités locales et régionales sont invitées à s'engager volontairement à mettre en œuvre des actions climatiques et énergétiques sur leur territoire et à convenir d'une vision à long terme pour s'attaquer à trois piliers (accès à l'énergie, atténuation et adaptation). Afin de traduire l'engagement politique en mesures pratiques, les signataires de CdM ASS s'engagent à produire et mettre en œuvre un Plan d'Action pour l'Accès à l'Énergie Durable et pour le Climat (PAAEDC). La GCoM regroupe officiellement le Pacte des Maires et la Convention des Maires de l'Union Européenne (UE), les deux principales initiatives mondiales des villes et des gouvernements locaux pour faire progresser leur transition vers une économie à faible émission de carbone et résiliente au changement climatique ainsi que pour démontrer leur impact mondial. Le Pacte des Maires sera progressivement intégré dans la GCoM et les engagements des villes subsahariennes seront honorés dans le GCoM et dans la CdM ASS. Il faut dire que l'adhésion à la CdM ASS ouvre beaucoup d'opportunités aux collectivités territoriales subsahariennes. Il en est ainsi de l'accès aux meilleures pratiques et la participation aux échanges de connaissances tout en renforçant les capacités de planification dans les domaines de l'initiative d'une part, et de l'autre, l'obtention des informations et un soutien général et technique du bureau d'assistance à Accra au Ghana (helpdesk@comssa.org). Autre avantage, la participation à un réseau international d'échange avec d'autres villes (entre pairs) en Afrique subsaharienne et au delà, tout en développant des mécanismes de coopération décentralisée. L'augmentation de la visibilité, au niveau international, de l'action des gouvernements locaux pour les actions climatiques et énergétiques est garantie. Enfin les collectivités territoriales ont l'opportunité de construire de villes durables et résilientes contribuant aux objectifs de développement durable (ODD) et aux contributions déterminées au niveau national (NDC), entre autres.

Ghislain GBENAKPON



Coupure de ruban par le ministre Alassane SEIDOU et le Pdt de l'ANCB Luc S. ATROKPO

SPICE KOFFI

MISE EN SERVICE DES BUREAUX DU SIÈGE DE L'ANCB

Le président Luc Sètonджи ATROKPO comblé et reconnaissant envers le Gouvernement et l'AIMF

Les bureaux du siège nouvellement construit de l'Association Nationale des Communes du Bénin (ANCB) ont été mis en service vendredi 20 mars 2020 à Abomey-Calavi dans le département de l'Atlantique. En présence du Ministre de la Décentralisation et de la Gouvernance Locale, Monsieur Alassane SEIDOU, du préfet de l'Atlantique Jean-Claude CODJIA, des maires d'Abomey-Calavi, Georges BADA, de Bantè, Dr Innocent AKOBI, de So-Ava, Sergio-Léoné HAZOUNME, de Bonou, Julien AFOHONHA, de Dangbo, Maoudo DJOSSOU, des Aguégué, Pierre TOVIDE, de Toviklin, Rigobert TOZO, de Dogbo, Vincent ACAKPO, de la présidente du Réseau des Femmes Élues Conseillères au Bénin (REFEC), Lucie SESSINOU, du deuxième adjoint au maire de Cotonou, Augustin HOUSSINON, des Chefs des

7ème et 10ème arrondissements de Cotonou, Sévérin d'ALMEIDA et Monique KANHONOU, des cadres de la Direction Exécutive de l'ANCB et bien d'autres invités, le président de l'ANCB s'est dit comblé et reconnaissant au Gouvernement du Président Patrice TALON et à l'Association Internationale des Maires Francophones (AIMF)

pour leur précieux soutien financier qui a permis à la faïtière des communes béninoises de concrétiser son rêve de se doter d'un siège propre à elle. Il n'a pas manqué de saluer les nombreuses actions initiées par le gouvernement en faveur du rayonnement de la décentralisation et du développement des communes.

« si aujourd'hui, les douze départements de notre pays sont opérationnels et que leurs administrations fonctionnent si bien, si la loi sur le statut des agents territoriaux est une réalité, si le défi de l'accès universel à l'eau potable à l'horizon 2021 est en passe d'être relevé dans notre pays, si les questions de la mobilité, de l'éclairage public et bien d'autres secteurs



Vue aérienne du nouveau siège de l'ANCB



Photo de famille

© Ph: Hospice KOFFI

importants de la vie sociale font aujourd'hui l'objet d'une attention particulière, c'est bien parce que nous avons à la tête de notre pays, un Chef de l'État ambitieux et déterminé à régler de façon méthodique et soignée, les problèmes fondamentaux de la nation », a-t-il déclaré en signe de gratitude à l'endroit du Chef de l'État.

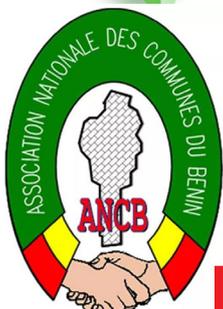
Abondant dans le même sens, le Ministre de la Décentralisation et de la Gouvernance Locale, Alassane SÉIDOU, a fait savoir que l'appui financier apporté par le Gouvernement à la construction du siège de l'ANCB est la manifestation de la volonté politique du Chef de l'État de faire rayonner la décentralisation.

Pour sa part, le Maire de la Commune d'Abomey-Calavi d'alors Georges BADA a exprimé toute sa joie avant de déclarer que "ce nouveau siège permettra de révéler les communes du Bénin, de révéler l'ANCB et de révéler le Bénin à l'Afrique et au monde."

Après la coupure du ruban, les officiels ont procédé à la visite guidée des bureaux pour constater à l'intérieur tout le sérieux observé dans l'exécution du chantier.



Eric GUEDENON



L'Association Nationale des Communes du Bénin (ANCB) plaide pour un abondement significatif du guichet FADEC Hygiène et Assainissement de Base

**« Cette publication a été produite avec le soutien financier
de l'Union européenne. Son contenu relève de la seule
responsabilité de l'ANCB et ne reflète pas nécessairement les
opinions de l'Union européenne »**

